

RAPPORT D'ACTIVITÉS

2023



SOMMAIRE

Faits marquants	p 4
Présentation du Syvedac	p 6
Prévention des déchets	p 16
Valorisation matière des déchets	p 26
Valorisation énergétique des déchets	p 34
Éléments financiers du Syvedac	p 50
Synthèse du rapport annuel 2023 du Syvedac sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés	p 53
Annexes	p 69

Ce document présente l'activité menée en 2023 par le Syvedac pour assurer sa mission de service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

Ce rapport relève de l'obligation d'information des délégués et groupements membres du Syndicat selon les dispositions du décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Conformément aux articles L. 1411-3 et L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les éléments présentés font l'objet d'un examen par la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Ils sont présentés au Comité syndical pour information et transmis aux groupements membres du Syndicat pour communication.

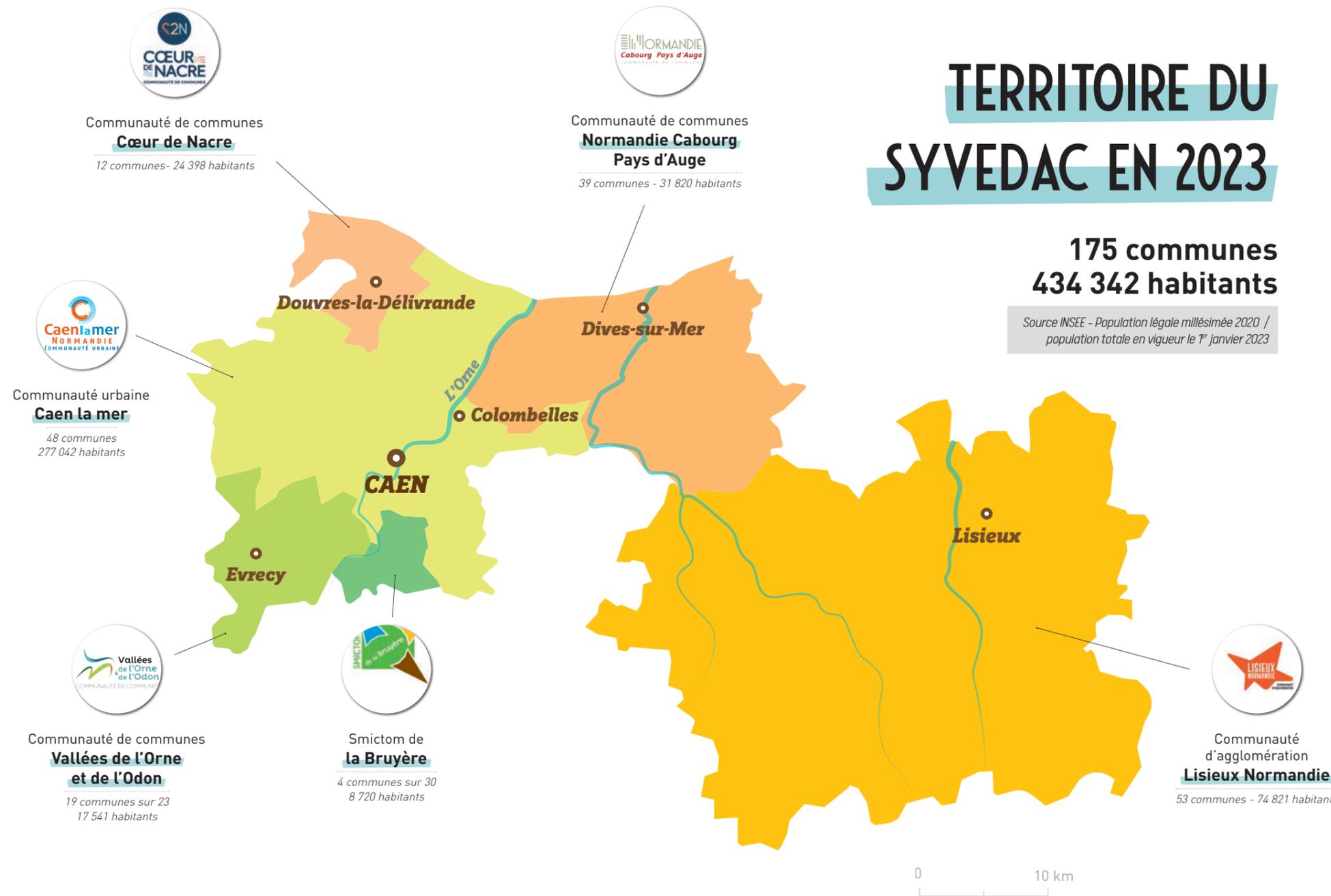
Ces communications ne nécessitent pas de délibérer.

Directeur de publication : Olivier PAZ
 Crédits photos : Laurent Besnehard, Syvedac, Citeo, Adobe Stock, Shutterstock, Caroline Ablain, Alexandre Cornille
 Conception et réalisation : Service communication du Syvedac
 Couverture : visite de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets lors de ses 50 ans le 3 juin 2023

TERRITOIRE DU SYVEDAC EN 2023

175 communes
434 342 habitants

Source INSEE - Population légale millésimée 2020 / population totale en vigueur le 1^{er} janvier 2023



LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2023



JANVIER

Surveillance en continu des émissions de mercure pour chacune des lignes de traitement des fumées de l'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets de Colombelles.

MARS

Décision du Comité syndical de poursuivre les études pour la construction d'une 3^{ème} ligne d'incinération pour traiter les ordures ménagères du Seroc, les refus de tri de la SPL Normantri et les encombrants collectés sur le territoire du Syvedac.

Adoption de la charte des événements éco-responsables – Accompagnement des organisateurs de manifestations sur le territoire.

Engagement de la commune de Moyaux dans la charte éco-responsable.

Le Syvedac conclut avec la SPL Normantri un marché public de services pour le transport, la caractérisation, le tri, le conditionnement des emballages, des papiers et des cartons (hors verre), la commercialisation des produits valorisables, le traitement des refus de tri et la communication.

AVRIL

Recrutement de 4 médiateurs déchets sur 5 mois pour dresser un état des lieux de la production de déchets et des pratiques des collèges et lycées, accompagner les restaurants collectifs dans la réduction du gaspillage alimentaire et sensibiliser les usagers en déchèteries.

MAI

Démarrage de la mission de Maîtrise d'œuvre pour la construction du quai de transfert à Lisieux.

Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2017-2022 et bilan du Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire 2019-2022 : les objectifs sont atteints !

Mobilisation du Syndicat contre la fausse consigne des bouteilles en plastique, proposée par l'État.

JUIN

À l'occasion de ses 50 ans d'activités, l'UVE ouvre ses portes les 3 et 4 juin. Plus de 900 personnes viennent découvrir le fonctionnement du site et assister aux animations organisées en partenariat avec des associations locales. Le Syvedac se dote de 2 films, sur l'histoire de l'UVE et sur son fonctionnement.

Fin de l'expérimentation de France Nature Environnement "Accompagner les Jeunes vers une économie Circulaire" (64 jeunes en service civique accompagnés pendant 9 mois).

Engagement de la commune de Mézidon Vallée d'Auge dans la charte éco-responsable.

Par délibération de son Conseil communautaire du 22 juin 2023, la communauté de communes Val Ès Dune (18 communes-18 560 habitants) demande à adhérer au Syvedac à compter du 1^{er} janvier 2025.

JUILLET

De juillet à octobre : remplacement par Caen la mer du tube retour du Réseau de Chauffage Urbain sur le site de l'UVE.

Fin d'une année d'expérimentation de la consigne sur les contenants en verre avec Barnabé.

Fin de 2 années d'expérimentation du broyage des branchages sur Cœur de Nacre.

Réalisation de l'exposition photos "Portraits de serial trieurs" sur le tri des biodéchets (avec une quarantaine de bénévoles).

AOÛT

Nouvelle campagne de caractérisation des ordures ménagères pour en évaluer la composition.

SEPTEMBRE

Recrutement de 4 médiateurs déchets pendant 3 mois pour sensibiliser les habitants en porte à porte au bon geste de tri des emballages.

Les élus du Syvedac se réunissent en séminaire pour dresser le bilan du PLPDMA 2017-2022 et construire le nouveau programme de réduction des déchets 2024-2030.

Fin de 18 mois d'expérimentation du lombricompostage au CROUS.

Annnonce de Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, de l'abandon provisoire du projet de consigne pour recyclage des bouteilles en plastique.

OCTOBRE

Le Syvedac et ses 6 collectivités adhérentes tiennent une conférence de presse sur le geste de tri des déchets alimentaires.

Lancement du concours photos sur le geste de tri des déchets alimentaires.

Recrutement d'un Maître-Composteur supplémentaire en contrat de projet 18 mois pour accompagner l'obligation de tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024.

Déchets alimentaires – Début des rencontres avec les élus des conseils municipaux pour leur présenter l'obligation réglementaire pour les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

6 groupes de concertation autour du PLPDMA (accompagnement des pros vers une économie circulaire, réduction et tri biodéchets, communication, éco-consommation, valorisation, éco-exemplarité des collectivités).

Démarrage des nouveaux marchés de prestations de tri (6 lots) dans l'attente de la mise en service Normantri prévue mi-2025.

Nouvelle convention de fourniture de chaleur entre Caen la mer et Syvedac du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2048.

DÉCEMBRE

Séparation du réseau eau potable et réseau incendie sur le site de l'UVE.

Candidature du Syvedac sélectionnée par CITEO pour l'appel à projets "baisse des refus de tri" et "communication".

Vernissage de l'exposition photos "Portraits de serial trieurs" sur le tri des déchets alimentaires.

Consultation pour la reprise des matériaux issus du tri des collectes sélective à compter du 1^{er} janvier 2024 (17 lots).

Diagnostic préalable au PLPDMA 2024-2030 par le bureau d'études Verdicité.

Signature d'un contrat d'objectifs avec "Suivez la Consigne" pour le développement de la consigne des bouteilles en verre.

Présentation

1973-2023 : L'UVE CÉLÈBRE SES 50 ANS

2 JOURNÉES PORTES OUVERTES



A l'occasion de son cinquantième, l'UVE a ouvert ses portes au public les samedi 3 et dimanche 4 juin. Deux journées qui ont attiré **plus de 900 visiteurs** venus découvrir les coulisses de la valorisation énergétique des déchets. Des visites des serres et de la plateforme de traitement des mâchefers ont également été proposées avec respectivement 100 et 40 visiteurs.

De nombreuses animations étaient également proposées par 11 structures partenaires : démonstration d'un camion benne (par Normandie Cabourg Pays d'Auge et Caen la mer), activités autour du jardinage et du compostage, fabrication de produits ménagers et cosmétiques, meubles en palettes, cuisine anti-gaspi, escape game, spectacle L'Odysée des Lueu'R (par la compagnie Foutu Quart d'Heure).

Un **concert** a par ailleurs été donné par les **élèves d'une classe de 5^{ème} du Collège Alfred Kastler de Merville-Franceville**. Il est le fruit d'un travail d'écriture sur le tri des déchets, le recyclage, notre place d'humains sur Terre, qui a été mené avec l'artiste conteuse Marie Courtois Prieto et l'association "Chansons sans frontières".

Enfin, des écoles accompagnées par le Syvedac durant l'année scolaire ont présenté leurs réalisations.

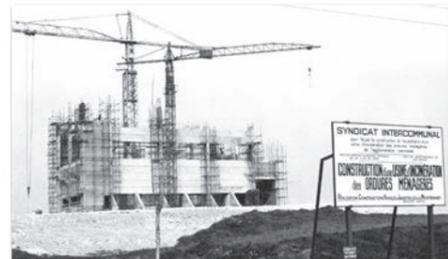
La **matinée du samedi a été réservée aux élus** du Syvedac pour célébrer le cinquantième anniversaire de l'UVE, en présence nombreuses personnalités locales.



Photo page ci-contre : accueil par Olivier Paz, président du Syvedac, le samedi matin, en présence de Joël Bruneau, président de Caen la mer, Marc Pottier, maire de Colombelles et Thierry Mosimann, Préfet du Calvados

Photos de cette page : animations proposées (concert donné par des élèves de 5^{ème}, démonstration d'un camion de collecte), réalisations d'écoles et visites de l'UVE.





Le chantier de l'incinérateur de Caen est lancé en 1972 ; il sera inauguré le 6 juillet 1973.

Photos issues des archives de Caen la mer.
Crédits : Yves Le Clerc et Jean-Marie Schuller



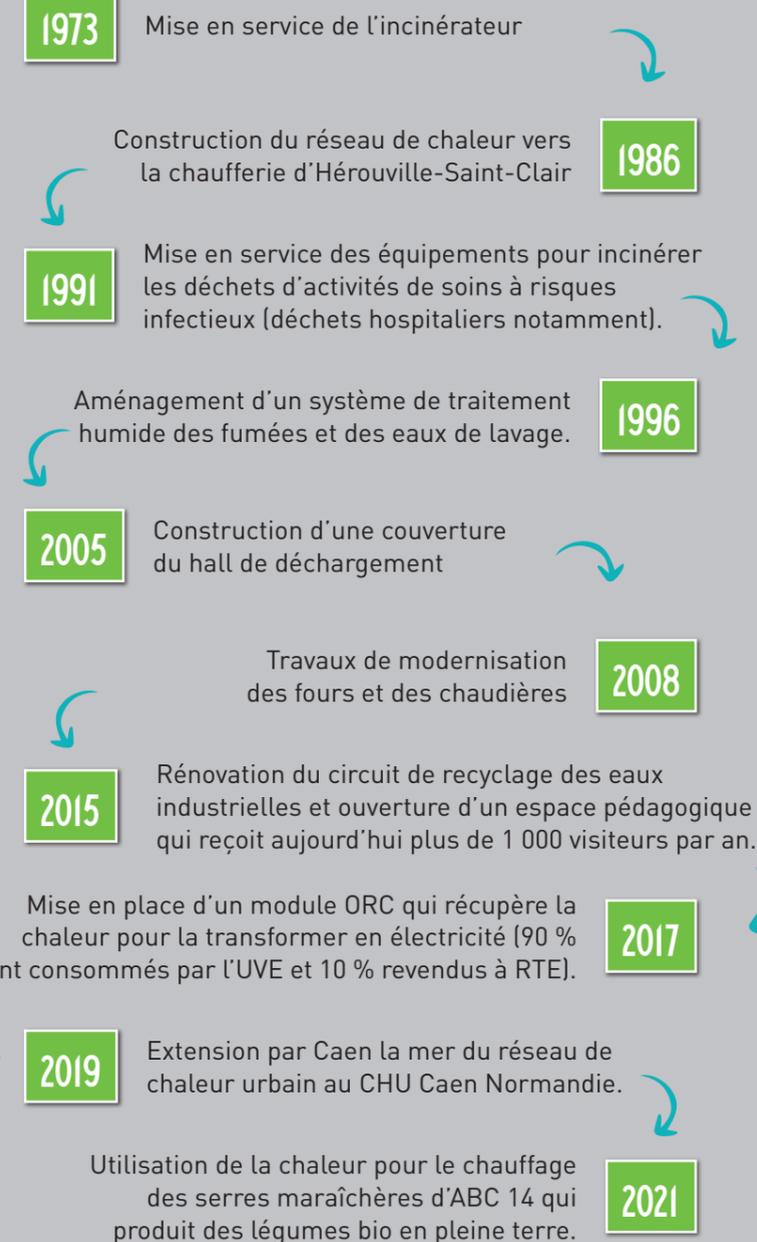
UVE DE COLOMBELLES 50 ANS D'ÉVOLUTIONS

Juillet 1973. L'incinérateur à déchets de Colombelles entrait en service. L'objectif à l'époque était d'apporter une solution locale au traitement des ordures pour permettre l'arrêt de la décharge sur le site actuel de la Colline aux Oiseaux (qui sera réhabilité en ce joli parc floral que nous connaissons aujourd'hui).

Quinze ans plus tard, en 1986, l'usine s'équipait de chaudières à eau surchauffée pour alimenter l'un des premiers réseaux de chaleur urbain de France ! Grâce au réseau de chaleur urbain de Caen la mer, l'équivalent de 10 000 foyers sont chauffés grâce à la combustion des déchets. Aujourd'hui, l'usine alimente également en chaleur le CHU de Caen Normandie et des serres maraîchères à Colombelles. D'incinérateur à unité de valorisation énergétique, l'usine s'est transformée pour devenir aujourd'hui l'une des plus performantes.



Le Syvedac a fait réaliser 2 vidéos sur son UVE à l'occasion de son cinquantenaire : l'une sur le fonctionnement du site et l'autre sur les 50 ans. Vidéos à découvrir sur la chaîne YouTube du syndicat.





Présentation

LA GOUVERNANCE DU SYVEDAC

Le Syvedac est un établissement public dont la forme juridique est appelée **Syndicat mixte**. Il est financé par ses collectivités adhérentes pour le traitement des déchets ménagers et assimilés. Chaque collectivité est représentée dans les instances du Syndicat par des délégués dont le nombre est fixé selon sa population.

Le Comité syndical

Il est composé de 73 membres titulaires (et 39 suppléants) désignés par les groupements adhérents. Il se réunit au moins une fois par trimestre. Lors de chaque réunion, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation. Le Comité syndical :

- définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements et des modalités de gestion du service ;
- statue sur les demandes d'adhésion et de retrait des collectivités ;
- élit les membres du Bureau et des différentes commissions.

ANNEXE N°2

Ordres du jour des Comités syndicaux 2023 et décisions prises par le Président.

Le Bureau

Il est composé de 13 membres : le Président, les 7 vice-présidents (photo page ci-contre) et 5 autres représentants. Il se réunit, sans condition de quorum, au moins une fois par trimestre, pour examiner les projets de délibérations qui sont proposés au Comité syndical. Il n'a pas voix délibérative.

Les effectifs

L'organigramme du Syvedac compte 13 agents. Des formations sont régulièrement proposées aux agents comme une initiation à la fresque des déchets (photo ci-dessous).



LES ÉLUS DU BUREAU DU SYVEDAC



OLIVIER PAZ
Président
du Syvedac



MICHEL LE LAN
1^{er} vice-président
Administration générale
et finances



MARC LECERF
2^{ème} vice-président
Prévention des déchets
et économie circulaire



YVES GAUQUELIN
3^{ème} vice-président
Fonctionnement de l'UVE
et valorisation énergétique
des déchets



PATRICE GERMAIN
4^{ème} vice-président
Développement de nouvelles
filières et prospectives
sur les solutions futures
de traitement



MARC POTTIER
5^{ème} vice-président
Communication



PATRICK DENOYELLE
6^{ème} vice-président
Valorisation matière
des déchets



ÉTIENNE COOL
7^{ème} vice-président
Transfert et transport
des déchets



ANNE-MARIE LAMY
Membre
du Bureau



LAURENT MATA
Membre
du Bureau



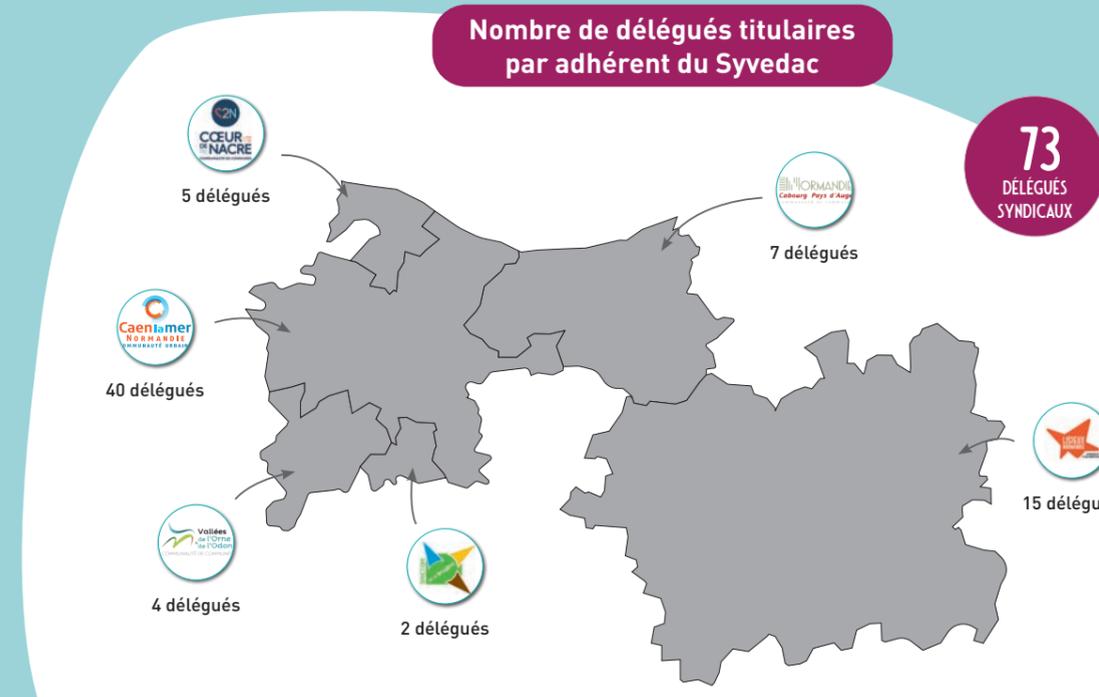
NICOLAS DELAHAYE
Membre
du Bureau



CAROLINE REVERT
Membre
du Bureau



PATRICIA FIEFFE
Membre
du Bureau



+ Trombinoscope des élus sur syvedac.org



LA MISSION DU SYVEDAC

TRAITER ET VALORISER LES DÉCHETS MÉNAGERS

Le Syvedac assure, pour ses collectivités adhérentes, une mission primordiale : le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, papiers et emballages, verre, encombrants et résidus de jardin) et leur valorisation dans des équipements dédiés. En revanche, tous les déchets apportés dans les déchèteries publiques sont gérés directement par les adhérents.

Priorité à la réduction des déchets

Le Syvedac s'investit dans la prévention et la sensibilisation des habitants sur les gestes de réduction et de tri des déchets. C'est dans ce contexte qu'ont été menés un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** (PLPDMA) entre 2017 et 2022 ainsi qu'un Contrat d'Objectif Déchets et Economie Circulaire (CODEC) entre 2019 et 2022. Aux enjeux environnementaux et financiers de la nécessaire réduction des déchets s'adosse désormais un enjeu de **solidarité territoriale** : la baisse des ordures ménagères qui sont traitées à l'UVE de Colombelles, permettra à court et moyen terme de **libérer de la capacité de traitement** et d'accueillir

les ordures ménagères de collectivités voisines, actuellement traitées par stockage.

Favoriser la valorisation

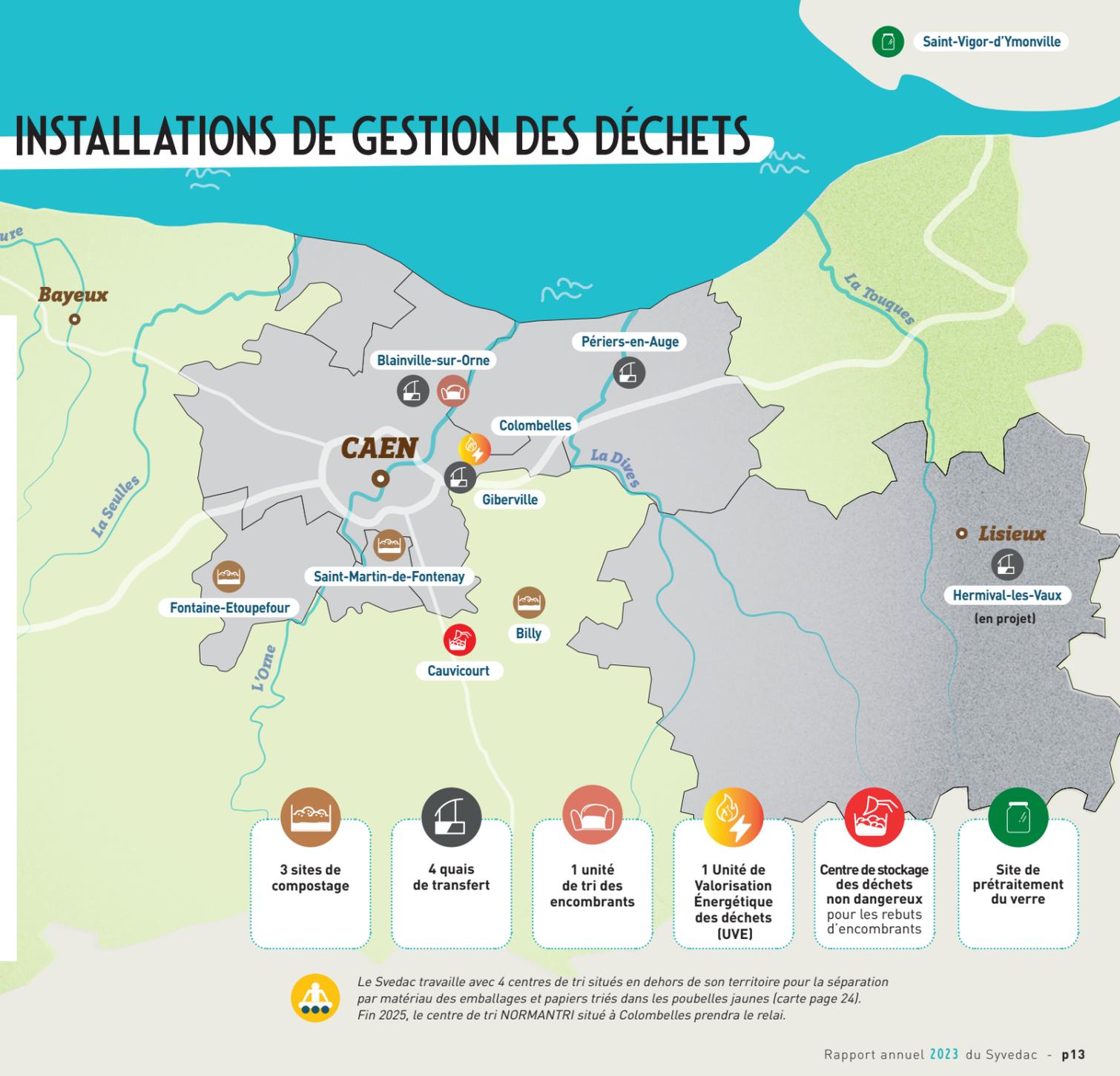
Le Syvedac met en œuvre des solutions de valorisation, adaptées à la nature du déchet :

- la **valorisation matière** pour les emballages, les papiers, les cartons et les métaux issus du tri des encombrants : ils seront recyclés en nouveaux objets ;
- la **valorisation organique** pour les résidus de jardin : ils seront transformés en compost, utilisé par les agriculteurs et les particuliers ;
- la **valorisation énergétique** pour les ordures ménagères résiduelles et les refus de tri (déchets non recyclables retrouvés dans les poubelles jaunes) ;
- enfin, le **stockage** est réservé aux déchets dits ultimes. Depuis 2019, le stockage des déchets est **en baisse continue**, passant de 6,3 % des déchets en 2019 à 1,2 % en 2023.

LES INSTALLATIONS DE GESTION DES DÉCHETS

Le Syvedac s'appuie sur des installations de gestion des déchets performantes et investit dans de futurs équipements pour optimiser davantage le traitement :

- **Centre de tri Normantri** : le Syvedac est co-actionnaire, avec 12 autres collectivités normandes, de la Société Publique Locale qui porte ce projet ambitieux et qui verra le jour à Colombelles en fin d'année 2025 ;
- **Quai de transfert d'Hermival-les-Vaux** : compte tenu de l'éloignement de ce secteur par rapport à l'UVE, il jouera un rôle majeur dans la réduction du trafic routier lié au transport des ordures ménagères et des emballages-papiers collectés sur l'agglomération de Lisieux Normandie.



LES DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SYVEDAC

Ordures ménagères

Ce sont les **déchets résiduels produits par les ménages, les artisans et les commerçants, jetés dans la poubelle grise**. Ils sont acheminés vers l'Unité de Valorisation Énergétique du Syvedac à Colombelles où ils sont incinérés pour produire de l'énergie, qui est valorisée sous 4 formes : chauffage urbain (réseau de chaleur de Caen la mer), chauffage de serres maraîchères, auto consommation du site, production d'électricité prioritairement auto consommée sur le site.



Emballages et papiers

Ce sont les **déchets recyclables triés majoritairement dans les bacs et sacs jaunes (emballages en carton, en plastique et en métal, briques alimentaires, papiers) et dans les colonnes d'apport volontaire (emballages en verre)**. Ils sont collectés, chargés dans des bennes plus grandes puis transférés vers des centres de tri privés en contrat avec le Syvedac. Les emballages sont triés par type de matériau puis expédiés vers des industries du recyclage pour leur valorisation matière. Les emballages en verre sont vidés sur les plateformes des collecteurs où ils sont récupérés par *Sibelco Green Solutions* (à St-Vigor-d'Ymonville- 76) qui assure son prétraitement avant la livraison chez les verriers.



Résidus de jardin

Ce sont les déchets issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, feuilles, branchages. **Le Syvedac prend en charge les résidus de jardin collectés en porte-à-porte**. Ils sont valorisés en compost sur des sites de compostage privés. Cet amendement organique est ensuite utilisé par les agriculteurs, les paysagistes, les particuliers et les collectivités.

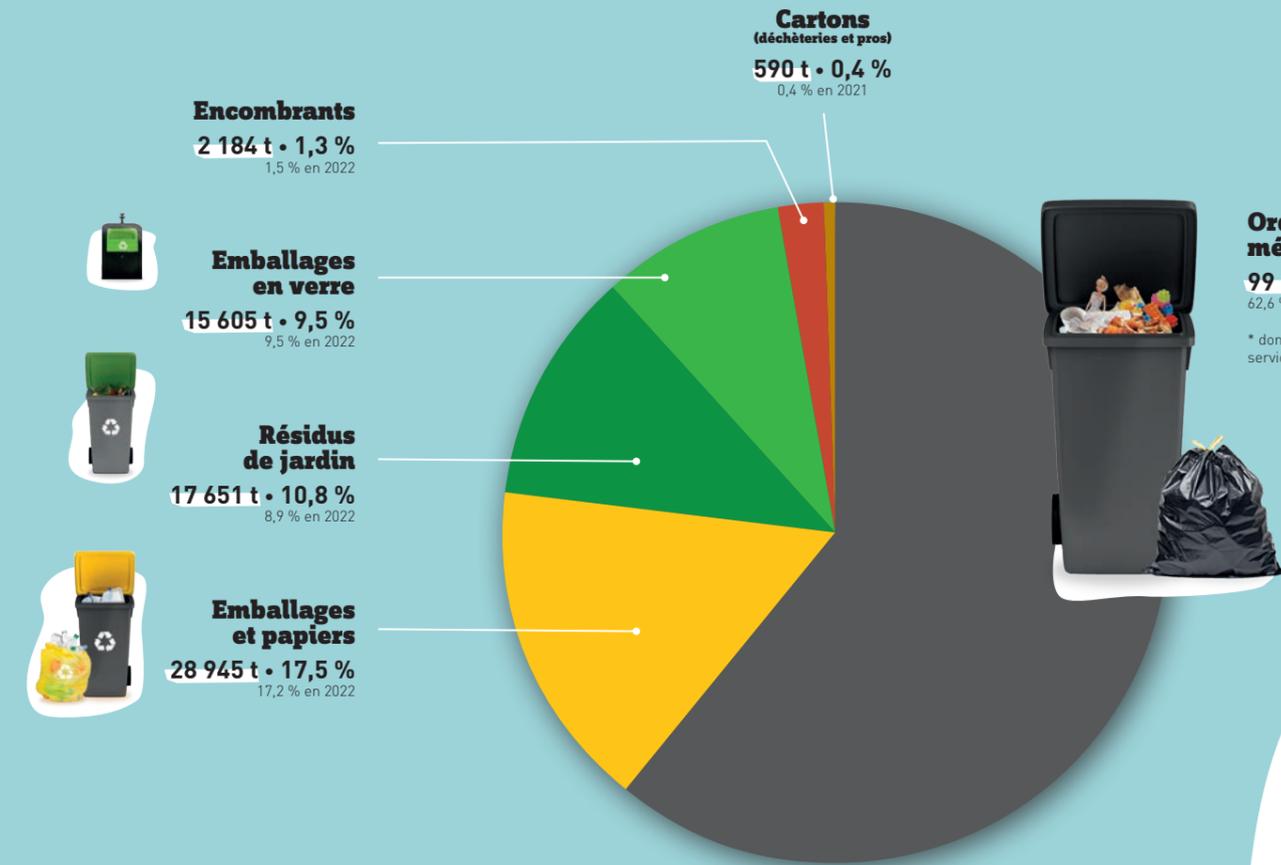


Déchets encombrants

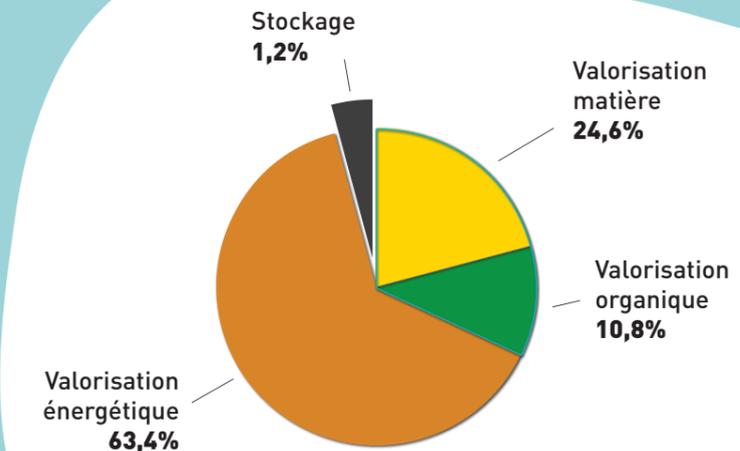
Ce sont les déchets volumineux des ménages tels que le mobilier, la literie, les appareils sanitaires, les rebuts ménagers de menuiserie et de plomberie mais aussi portes, fenêtres, chaises, bancs, petit matériel et équipement de jardinage... **Le Syvedac prend en charge le gisement collecté en porte-à-porte** (les apports en déchèterie sont de la compétence de ses adhérents). Ils font l'objet d'un tri partiel par matériau pour recyclage. Les rebuts sont enfouis dans une installation de stockage des déchets non dangereux.



RÉPARTITION PAR TYPE DE DÉCHETS



164 887
TONNES DE DÉCHETS
MÉNAGERS ET ASSIMILÉS
[- 1,7 % par rapport à 2022]



ANNEXES N°3 et 4

Quantités de déchets traités en kg/habitant et en tonnes
Synoptique des flux de déchets traités par le Syvedac

Prévention - Sensibilisation

RÉDUCTION / PRÉVENTION DES DÉCHETS

UN NOUVEAU PROGRAMME EN PRÉPARATION

Le Syvedac est engagé dans la prévention des déchets depuis 2011, avec un premier Programme Local de Prévention des Déchets qui s'est terminé en 2015, puis un second Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés qui s'est terminé en 2022. L'objectif de réduction de 10 % du dernier PLPDMA a été atteint, soit 61 kg de déchets produits en moins par habitant en 2022 par rapport à 2016, l'année de référence.

En 2023, le Syvedac a réalisé le bilan de son PLPDMA, résumé dans un **document de synthèse**, et a préparé le prochain programme en collaboration avec ses adhérents et les acteurs volontaires de la vie civile. Ce programme sera mené entre 2024 et 2030 et comportera pour la première fois des objectifs de valorisation.

En septembre 2023, un **séminaire** rassemblant élus et techniciens a été organisé dans la salle de spectacles la Loco, à Mézidon Vallée d'Auge.

Au programme :

- Bilan des PLPDMA en Normandie, par Biomasse Normandie ;
- Bilan du PLPDMA 2017-2022 du Syvedac ;
- Retour d'expérience du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute-Gironde (SMICVAL) ;
- Fresque interactive sur les déchets ;
- Atelier participatif sur le prochain PLPDMA ;
- Conférence sur les leviers psychosociaux du changement de comportement, par Cécile Sénémeaud (docteur en psychologie sociale à l'université de Caen).



PLPDMA 2017-2022 : RETOURS EN CHIFFRES



Lutte contre le gaspillage alimentaire

22
restaurants scolaires
accompagnés et réduction moyenne de **40 %** du gaspillage

170
animations scolaires
menées avec l'association CPIE Vallée de l'Orne

14
animations grand public
(près d'un millier de personnes sensibilisées)

9
EHPAD
accompagnés avec l'association CREPAN - France Nature Environnement



Compostage des résidus de jardin et des déchets alimentaires

+ de **11 500**
composteurs individuels
distribués par les adhérents

55
sites de compostage partagé
et un réseau de **156**
référénts bénévoles
développé pour leur gestion

90
composteurs pédagogiques
installés dans les écoles (de Caen la mer)

200
animations scolaires
et **98**
animations grand public
sur le thème du compostage

PLPDMA 2017-2022 : RETOURS EN CHIFFRES



Eco-exemplarité

2 700
agents

et

241
administrations
sensibilisées



Réemploi

41
journées Utilotroc
organisées

4
locaux de réemploi
installés en déchèteries



Autres actions

39 520
autocollants
"Stop pub" distribués

1
opération
de prêt de couches lavables

1
opération
de réemploi des contenants
en verre consignés

464
prêts d'éco-kits
pour les événements sur le
territoire (vaisselle, double
collecteurs, kit de nettoyage)

5
collectivités engagées
dans la charte d'éco-exemplarité
entre 2021 et 2022

54 989
personnes sensibilisées
aux achats pauvres en déchets

50
familles "zéro déchet"
recrutées et accompagnées

Prévention - Sensibilisation

LES ACTIONS MENÉES SUR L'ANNÉE 2023



Tout au long de l'année, le Syvedac multiplie les actions visant à informer les habitants sur les déchets et à les sensibiliser sur les bons gestes pour les réduire d'abord et bien les trier ensuite.

En plus de son **offre pédagogique** à destination des établissements scolaires, le Syvedac accompagne collectivités et organisateurs d'événements. Pour les collectivités, le Syvedac encourage leur engagement à mieux réduire les déchets au travers de la charte d'éco-exemplarité. Les communes de Moyaux et de Mézidon Vallée d'Auge l'ont signée en 2023. Pour les organisateurs d'événements, le Syndicat a travaillé en partenariat avec Caen la mer et 4 structures locales sur une charte des éco-événements. Pour le premier appel à manifestation d'intérêt lancé en 2023, 4 projets ont été retenus : la fête communale de la Saint-Côme de Louvigny, le festival des Plateaux éphémères de l'association la Renaissance à Mondeville, une guinguette électro de l'association Sénary à Mondeville et enfin la fête en familles à Troarn.

Par ailleurs, dans le cadre de ses opérations de sensibilisation en porte-à-porte, le

Syvedac s'est doté d'un **carnet** visant à fluidifier les échanges avec l'habitant, à les engager à (mieux) trier, et à faciliter la remontée d'informations (visuel ci-contre).



Enfin, **15 représentations des spectacles** créés en 2021 ont été données : 11 pour *L'incroyable musée de la dynastie Poubelle*, par Mr Charly et TohuBohu (spectacle jeune public / public familial) et 4 pour *L'odyssée des Lueu'R*, par la compagnie Foutu Quart d'Heure (spectacle tout public à partir de 13 ans).



LA POUBELLE GRISE D'UN HABITANT EN 2023

(production moyenne d'un habitant pour l'année : 228 kg)

Le Syvedac réalise chaque année des caractérisations sur les ordures ménagères afin d'en connaître la composition. Des campagnes de caractérisations ont été réalisées du 7 au 25 novembre 2022 et du 26 juillet au 13 août 2023 sur un total de 56 échantillons d'ordures ménagères.

Par comparaison avec les caractérisations menées en 2018-2019, il a été constaté une diminution des déchets compostables (52,8 kg contre 56 kg) ainsi qu'une nette baisse des emballages et papiers (64,4 kg contre 88 kg).

Malgré ces évolutions, il reste qu'une **large proportion de déchets aurait dû être évitée ou triée.**

La rationalisation des coûts de collecte et l'amélioration du bilan environnemental de la gestion des déchets passent inévitablement par un meilleur tri par la population, qui reste à motiver par une information claire et régulière sur les bons gestes (réduction et tri) et sur les impacts des déchets.

2/3
DU CONTENU DE
LA POUBELLE GRISE
NON TRIÉS

9 % | Gaspillage alimentaire : 20,5 kg

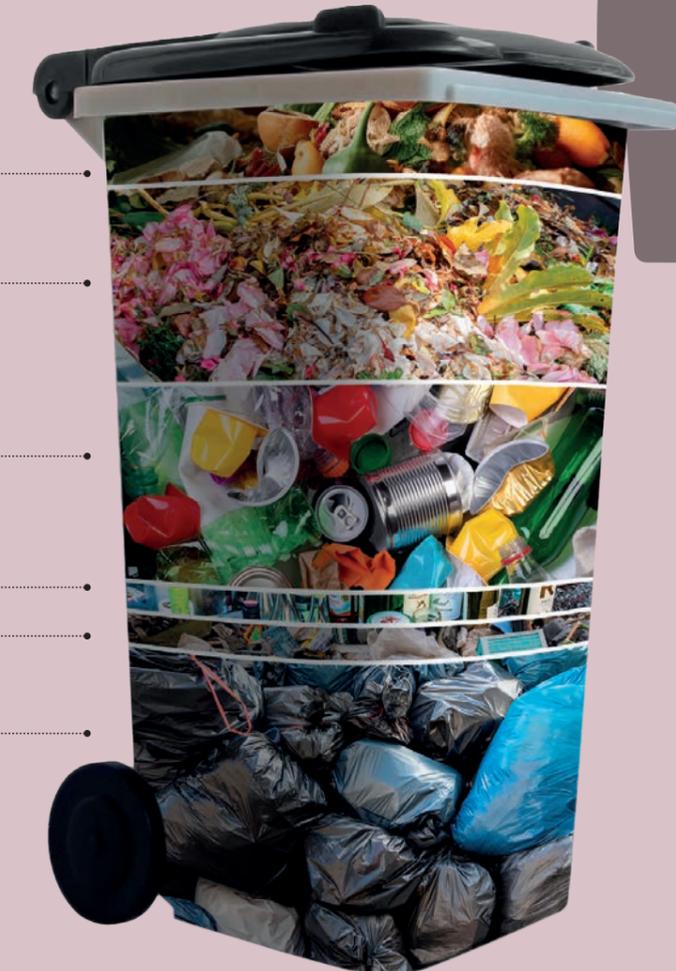
21,3 % | Compostable à domicile : 48,6 kg

26 % | Emballages et papiers : 59,3 kg

4,4 % | Verre : 10 kg

2,9 % | Déchèterie : 6,6 kg

36,4 % | Déchets résiduels : 83 kg



Signature de la charte d'éco-exemplarité à Mézidon Vallée d'Auge, en mars.



NOMBRE DE PERSONNES SENSIBILISÉES LORS DES ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES ET GRAND PUBLIC EN 2023

	2023
Animations pédagogiques (Élèves, animateurs, encadrants)	1 136
Animations grand public (stand sur des événements)	2 622
Visites de l'UVE	1 204
Publics relais (gardiens d'immeubles, associations...)	2 420
Sensibilisation en porte-à-porte	3 792
Formation éco-événement	31
Charte d'éco-exemplarité	123
TOTAL PERSONNES RENCONTRÉES ET SENSIBILISÉES	11 328

Afin d'accompagner au mieux les organisateurs d'événements, le Syvedac a renouvelé les supports de son kit événementiel et a édité une plaquette qui en présente le contenu ainsi que les modalités de réservation.



Prévention - Sensibilisation

GESTION DE PROXIMITÉ DES BIODÉCHETS ACCOMPAGNER ET SUSCITER LES PROJETS



À partir du 1^{er} janvier 2024, les collectivités auront l'obligation de proposer à leurs administrés une solution de tri à la source de leurs biodéchets. Avec le PLPDMA, le Syvedac et ses collectivités adhérentes ont largement anticipé cette réglementation, en distribuant des composteurs individuels et en installant une cinquantaine de sites de compostage partagé en pied d'immeuble et dans les quartiers.

Pour les animer et assurer leur bon fonctionnement, le syndicat a, parallèlement, déployé un réseau de plus de 150 référents bénévoles chargés d'assurer l'entretien des sites, de garantir leur bonne utilisation et de faire le lien avec les habitants.



Les référents bénéficient d'une formation suivant un référentiel national, d'un logiciel de gestion simple d'utilisation et peuvent participer à des matinées thématiques pour faire le point et échanger ensemble. Avec les sites de compostage partagé, ce sont 96,3 tonnes de déchets qui ont été détournées des poubelles grises et ont pu être valorisées en 2023.

Une **conférence de presse** a été organisée le 3 octobre par le Syvedac et ses 6 adhérents afin de présenter les actions menées sur chaque territoire pour faciliter le tri des biodéchets aux habitants.



TRI DES BIODÉCHETS : DES SUPPORTS VARIÉS DE COMMUNICATION

A partir de janvier 2024, les collectivités seront dans l'obligation de proposer des solutions de tri des biodéchets à tous leurs habitants. Afin d'accompagner au mieux ses adhérents, le Syvedac a préparé de nouveaux supports d'informations :

- **guides du compostage** : individuel et collectif, ces guides délivrent les conseils essentiels pour la pratique du compostage ;
- **mémotri**, pour avoir à portée de vue les consignes de tri ;
- **argumentaire**, pour permettre aux publics relais de pouvoir répondre aux interrogations des habitants ;
- **documents pour les bailleurs** et syndics de copropriété : les accompagner dans la prise de décision et la mise en place d'un site de compostage partagé.



Argumentaire



Mémo pour les bailleurs et les syndics de copropriété



Mémotri



Kakémonos pour animation sur le compostage

Prévention - Sensibilisation

EXPO "PORTRAITS DE SERIAL TRIEURS" OU LE TRI DES BIODÉCHETS EN TOUTE SIMPLICITÉ



Le Syvedac a réalisé une **exposition sur le tri des déchets alimentaires**. L'objectif de cette exposition est de mettre en avant le geste de tri des déchets alimentaires.

Pour cette expo, le Syvedac a fait appel à des **figurants bénévoles** qui ont posé dans des **lieux inédits** du territoire : théâtre de Lisieux, café des images, coiffeur, patinoire de Caen la mer... Chaque photographie contient un élément récurrent : un contenant servant au transport des déchets alimentaires vers un point de collecte, un site de compostage, un composteur individuel dans le jardin.

Le prestataire retenu a détourné des objets du quotidien pour s'en servir comme contenant : bioseau customisé, vieux pot de chambre, théière, récipient alimentaire en matière plastique, casque de vélo, seau de plage...



Cette exposition est composée de **27 photographies** et d'un panneau de présentation. Elle a vocation à tourner sur le territoire dans les bibliothèques, les parcs, les associations...

Le **vernissage de l'expo a eu lieu le 8 décembre 2023** à la salle du Pont du Coudray à Laize-Clinchamps, en présence de Marc Pottier, vice-président du Syvedac en charge de la communication.



EMBALLAGES ET PAPIERS

LA QUALITÉ DU TRI SE DÉGRADE

Le Syvedac est chargé du transfert, du transport et du tri des emballages-papiers (triés dans la poubelle jaune) ainsi que des emballages en verre (triés exclusivement en apport volontaire dans les colonnes de proximité). Sur l'année, **44 550 tonnes** ont été réceptionnées, en légère baisse de 0,3 % par rapport à 2022 (44 692 tonnes).

Le Syvedac suit par ailleurs attentivement la qualité du tri en mesurant régulièrement le taux des refus de tri. Cet indicateur est évalué lors de caractérisations faites sur des échantillons prélevés de façon aléatoire. Les mesures faites en 2023 confirment la **dégradation de la qualité du tri** constatée depuis 2021.

Le taux de refus 2023 est de 25 % sur les gisements triés en apport volontaire et de 23 % pour ceux triés dans les bacs et sacs jaunes.

La **confusion entre emballages et objets en plastique** s'est probablement accentuée depuis la simplification des consignes de tri en 2020. Avec l'ouverture de Normantri (le futur centre

de tri qui desservira 13 collectivités dont le Syvedac), cette évolution nécessite une mobilisation de fond pour inverser la tendance. Le Syvedac mettra en place une importante campagne de communication en 2025 ; elle inclura des actions de sensibilisation sur les consignes de tri, des actions de contrôle (suivis de collecte et échantillonnages) sur des secteurs ciblés assorties de visites à domicile par des ambassadeurs de tri formés. Cette campagne de communication est soutenue par Citeo dans le cadre de l'appel à projets sur les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des



emballages ménagers et des papiers graphiques, dont le Syvedac a été lauréat en décembre 2023 (sur les leviers "baisse des refus de tri" et "communication").

Le Syvedac est en contrat avec Citeo, l'entreprise à missions chargée d'organiser les filières du tri sélectif et d'accompagner les collectivités dans la gestion de ces déchets, pour les emballages ménagers et les papiers. **Pour les emballages**, le Syvedac s'engage à développer le dispositif de collecte sélective pour les 5 matériaux (acier, aluminium, papier-carton, plastiques et verre) et à s'inscrire dans une démarche de qualité, de progrès et de maîtrise des coûts, en vue d'une valorisation

matière et, le cas échéant, d'une valorisation complémentaire. Citeo apporte au Syvedac des soutiens financiers, une garantie de reprise des matériaux par les filières de recyclage et un accompagnement à la communication.

Pour les papiers, le Syvedac s'engage à livrer les tonnages de journaux magazines collectés sur son territoire pour une valorisation matière. Citeo apporte au Syvedac des soutiens financiers sur le tri et la valorisation.



Donnons ensemble une nouvelle vie à nos produits.

Evolution du taux de refus de tri entre 2017 et 2023, dans les collectes sélectives d'apport volontaire (colonnes) et de porte-à-porte (bacs et sacs jaunes)

REFUS DE TRI	Collecte sélective en AV	Collecte sélective en PAP
2017	14,2 %	19,2 %
2018	15,5 %	22,1 %
2019	13,3 %	20,5 %
2020	17,4 %	18,5 %
2021	19,8 %	19,3 %
2022	23,1 %	23,2 %
2023	25,3 %	23,4 %

DES REFUS DE TRI TRÈS HÉTÉROCLITES

Les refus de tri regroupent tout déchet qui ne répond pas aux consignes de tri sélectif en vigueur. Il peut s'agir d'ordures ménagères, d'objets en plastique, de couches culottes, d'emballages non vidés, de textiles, de déchets de soins, de bouteilles de gaz mais aussi de tout déchet des professionnels non assimilé à un emballage ménager.

Face à la hausse de ces refus, le Syvedac réalisera des contrôles de la qualité : les poubelles jaunes qui contiendront beaucoup de refus de tri pourront être refusées.



LES CENTRES DE TRI EN CONTRAT AVEC LE SYVEDAC

Emballages et papiers sont triés ensemble dans le même contenant (bac ou sac jaune). Pour les recycler, il est donc indispensable de les regrouper par matériau. C'est le rôle des centres de tri en contrat depuis octobre 2023 avec le Syvedac :

Centre de tri IPODEC au **Havre** pour le tri des collectes sélectives de **Normandie Cabourg Pays d'Auge** et de **Lisieux Normandie** (environ 5 000 tonnes/an).

Centre de tri VALORPÔLE 72 au **Mans** pour le tri des collectes sélectives de **Cœur de Nacre, Vallées de l'Orne et de l'Odon, Smictom et Caen la mer** (apport volontaire et régie) (environ 10 000 tonnes/an).

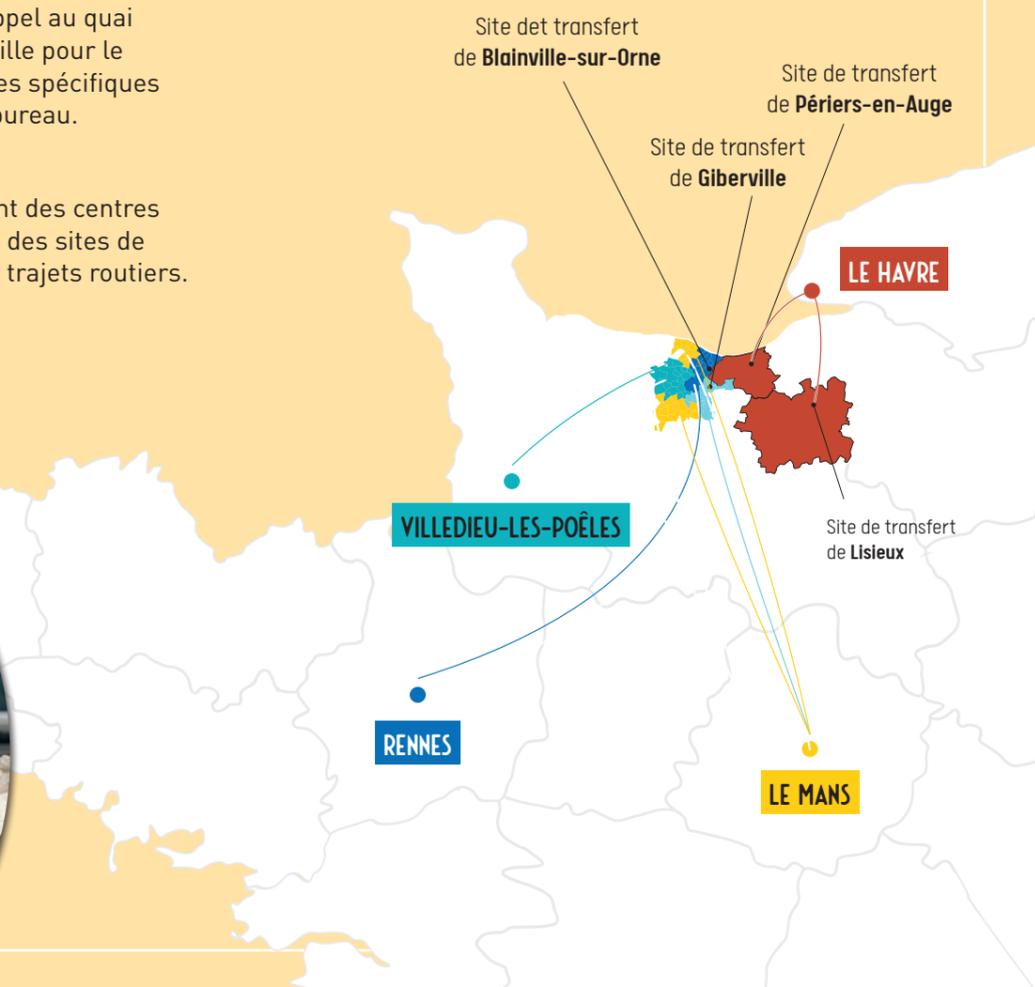
Centre de tri ECOSPHERE à **Villedieu-les-Poêles** pour le tri des collectes sélectives **Caen la mer** en prestation privée (env. 4 000 t/an).



Centre de tri PAPREC à **Rennes** pour le tri des collectes sélectives **Caen la mer** en prestation privée (environ 10 000 t/an).

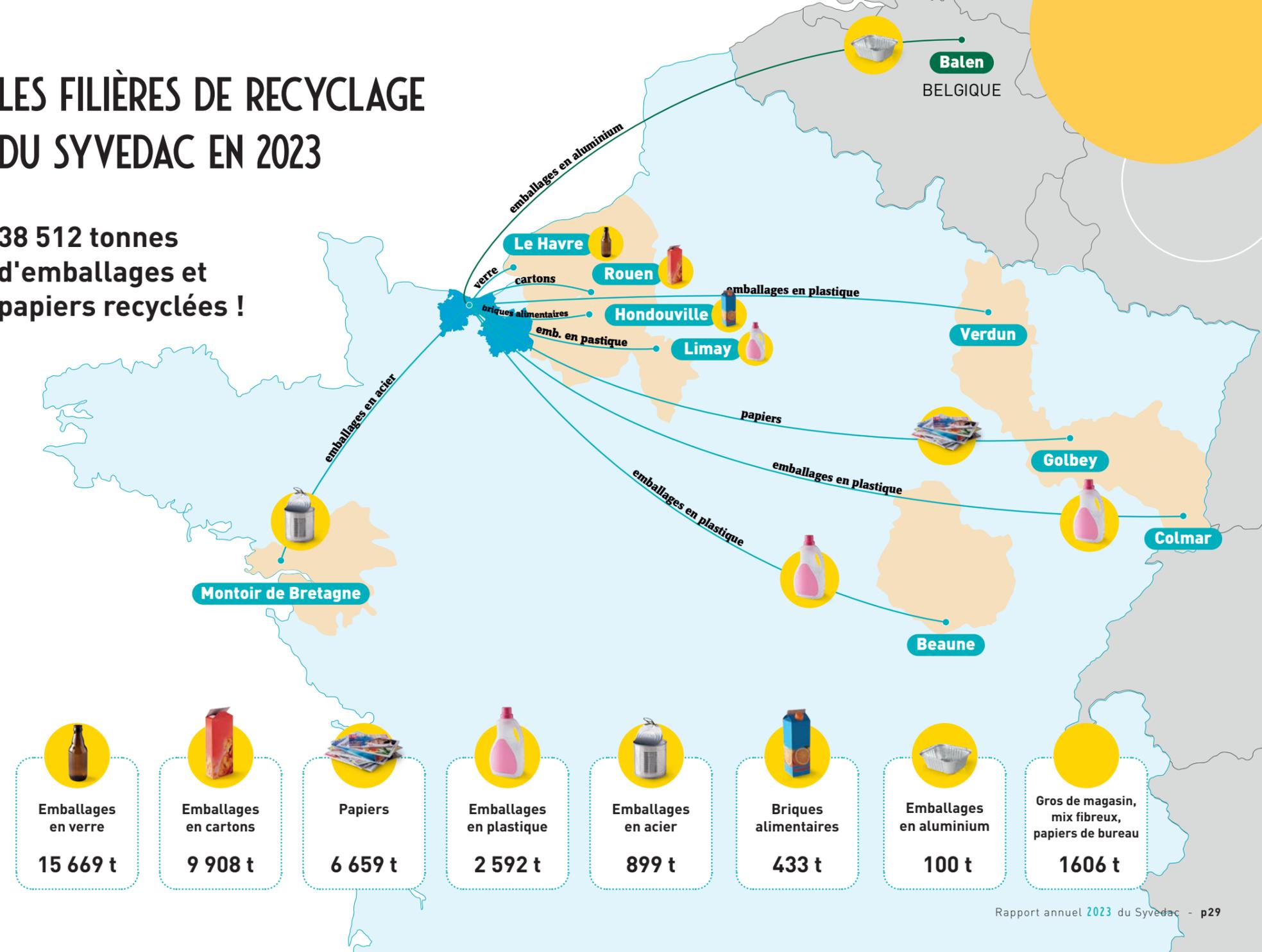
Le Syvedac fait également appel au quai de transfert VEOLIA à Giberville pour le conditionnement des collectes spécifiques de cartons et de papiers de bureau.

Compte tenu de l'éloignement des centres de tri, le Syvedac a recours à des sites de transfert afin d'optimiser les trajets routiers.



LES FILIÈRES DE RECYCLAGE DU SYVEDAC EN 2023

38 512 tonnes d'emballages et papiers recyclés !



Emballages en verre
15 669 t



Emballages en cartons
9 908 t



Papiers
6 659 t



Emballages en plastique
2 592 t



Emballages en acier
899 t



Briques alimentaires
433 t



Emballages en aluminium
100 t



Gros de magasin, mix fibreux, papiers de bureau
1606 t

RÉSIDUS DE JARDIN

LE COMPOSTAGE SUR PLATEFORME

Les résidus de jardin regroupent les déchets issus de l'entretien des jardins et des espaces verts : tontes de gazon, feuilles, branchages. **Le Syvedac prend uniquement en charge les résidus de jardin collectés en porte-à-porte.** En 2023, ils ne concernent que Caen le mer et Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Le Syvedac a traité 17 651 tonnes de résidus de jardin en 2023, contre 15 015 tonnes en 2022, soit une hausse de 17,5 %. Elle s'explique par une pluviométrie supérieure en 2023.

DU COMPOST NORMÉ

Le Syvedac utilise 3 sites de compostage de son territoire :

- Billy ;
- St-Martin-de-Fontenay ;
- Fontaine-Étoupefour.

La valorisation des résidus de jardin aboutit après un process de 6 à 8 mois à la production de 2 types de compost :

- Compost respectant la norme NFU 44-095 pour les produits contenant des boues et des déchets verts ;

- Compost respectant la norme NFU 44-051 pour les produits déchets verts et bio déchets.

Avant d'être valorisés, les composts sont criblés : **6 725 tonnes de compost ont été produites en 2023.**

En avril, le Syvedac a mis à disposition des habitants 3 495 sacs de compost et 355 m³ de compost en vrac à ses collectivités adhérentes. Le compost est également commercialisé auprès des agriculteurs, des collectivités, des particuliers et des paysagistes. Sa valorisation se fait par retour au sol.



17 651
tonnes de résidus
de jardin traitées

6 725
tonnes de compost
produites

DÉCHETS ENCOMBRANTS

LA VALORISATION AVANT L'ENFOUISSEMENT

Ce sont les déchets volumineux des ménages tels que le mobilier, la literie, les appareils sanitaires, les rebuts ménagers de menuiserie et de plomberie mais aussi portes, fenêtres, chaises, bancs, petit matériel et équipement de jardinage...

Le Syvedac prend uniquement en charge le gisement collecté en porte-à-porte.

En 2023, seule la communauté urbaine Caen la mer propose ce type de collecte, ce qui explique la baisse du gisement collecté de 13 %.

À leur arrivée sur la plateforme Suez de Blainville-sur-Orne, les déchets encombrants font l'objet d'un tri au grappin qui sert à capter la fraction valorisable : bois, métal, plastique, carton. Ce tri a permis d'extraire 382 tonnes de bois, 85 tonnes de ferrailles, 44 tonnes de cartons et 1 tonne de plastique.

Le taux de valorisation atteint 23,4 % en 2023, contre 24,7 % en 2022.

Néanmoins, en proposant de nombreuses filières de tri, la déchèterie permet de valoriser davantage de déchets encombrants. C'est cette solution que le Syvedac recommande.

Valorisation des encombrants

après tri au grappin

23,4 %

D'ENCOMBRANTS
VALORISÉS EN 2023

— MÉTAUX : 3,9 %

— BOIS : 17,5 %

— CARTONS : 2 %

— PLASTIQUES : 0,1 %

NON VALORISÉS
76,5 %

2 184
tonnes de déchets
encombrants traités

512
tonnes
recyclées

1 672
tonnes traitées
en stockage

Valorisation énergétique

ORDURES MÉNAGÈRES

L'EXPLOITATION DE L'UVE DE COLOMBELLES

L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) des déchets de Colombelles est l'installation phare du Syvedac. Son exploitation est régie par un arrêté préfectoral du 5 mai 2012, toujours en vigueur en 2023. En janvier 2016, le Syvedac a confié pour 15 ans l'exploitation de son UVE à la société SIRAC (groupe Suez), dans le cadre d'une délégation de service public. Elle en assure la gestion complète et doit notamment :

- Traiter en priorité les ordures ménagères et assimilées, collectées sur le périmètre du Syndicat dans la limite de 111 000 tonnes par an ;
- Recevoir les déchets d'autres clients, dans la limite des capacités de l'UVE (collectivités extérieures et producteurs de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) ;
- Assurer la valorisation énergétique pour atteindre un coefficient de performance énergétique supérieur ou égal à 76% ;
- Évacuer et traiter les sous-produits de l'incinération (mâchefers et résidus d'épuration des fumées) ;
- Épurer les eaux de lavage des fumées, évacuer et traiter les boues produites.

La SIRAC s'appuie sur un effectif de **30 personnes** pour exploiter l'UVE. Sur l'année, aucun événement grave ne s'est produit ; seul a été constaté l'accident d'un salarié, avec arrêt de 5 jours, à la suite d'une chute sur sol mouillé. Les règles de déplacement en sécurité ont été rappelées.

En 2023, l'UVE a incinéré et valorisé en énergie 112 212 tonnes d'ordures ménagères, dont 99 912 tonnes provenant du Syvedac. Sa disponibilité d'incinération a été de 94,4 % (16 532 heures de fonctionnement), dépassant ainsi l'engagement de garantie fixé à 92 %.

Sur l'année 2023, chaque tonne de déchets valorisés a produit :

- 1 124 kWh d'énergie thermique (chaleur)
- 383 kWh d'énergie électrique
- 373 kWh d'énergie autoconsommée
- 203 kg de mâchefers
- 20 kg de cendres
- 1,1 kg de boues.



112 212
tonnes de déchets
traitées à l'UVE

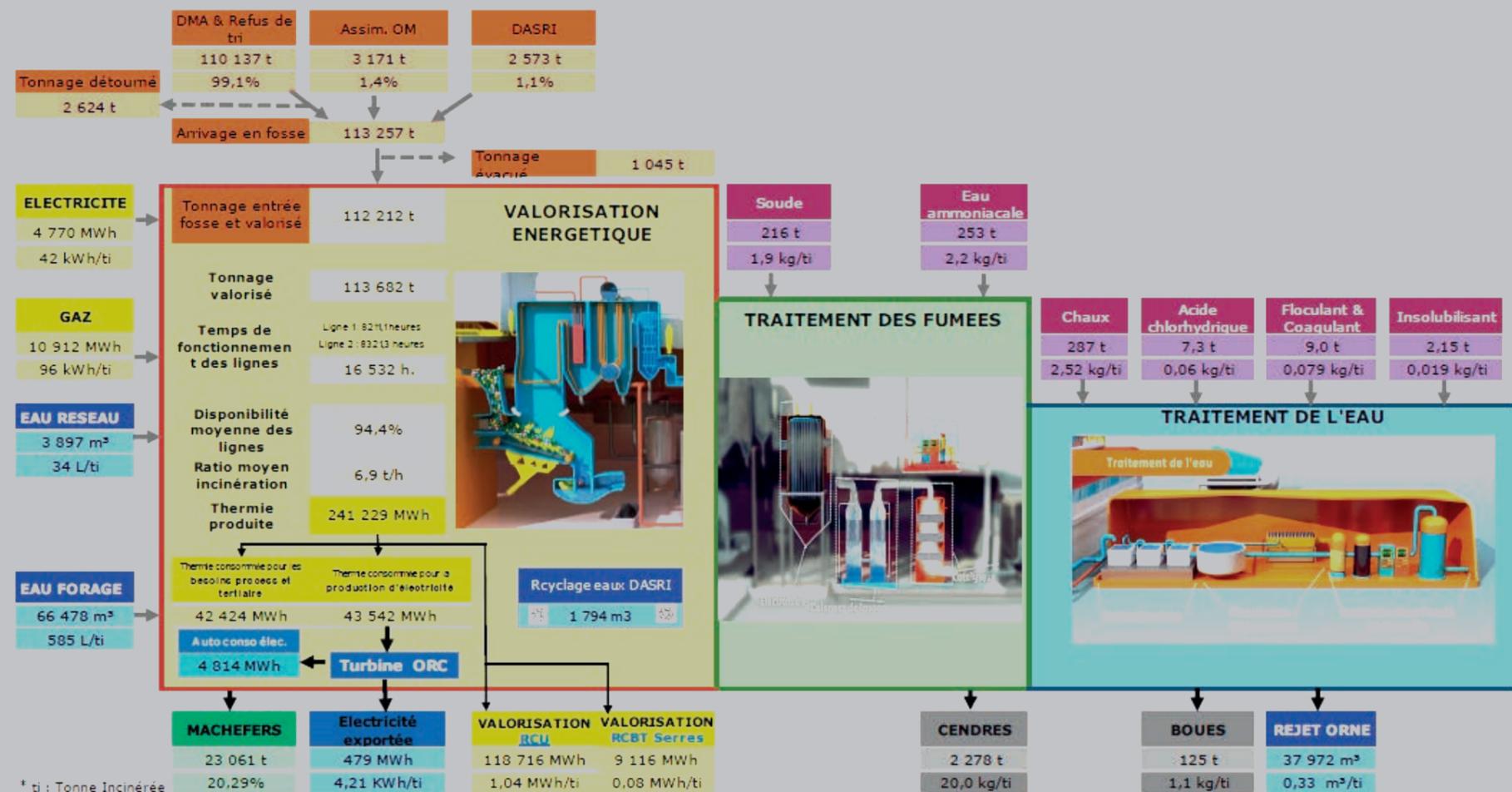
(307 tonnes par jour)

175 549
MWh d'énergie valorisés
(chaleur, électricité)

84 %
performance
énergétique

DIAGRAMME DE LA SYNTHÈSE DES FLUX

sur l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets de Colombelles, en 2023



Valorisation énergétique

LA PRODUCTION DE CHALEUR ET D'ÉLECTRICITÉ

L'incinération des déchets produit une énergie valorisable en chaleur et en électricité, faisant de l'UVE un pilier de la transition énergétique du territoire. L'énergie est récupérée au niveau de 2 chaudières placées après les fours. Elles produisent de l'eau surchauffée à 190° C et 24 bars, qui est valorisée sous 4 formes :

- Le réseau de chaleur urbain de Caen la mer ;
- Le réseau de chaleur alimentant les serres maraîchères ;
- L'autoconsommation du site ;
- L'ensemble ORC (Organic Rankine Cycle), qui produit de l'électricité.

LE RÉSEAU DE CHALEUR URBAIN

La chaleur est acheminée en priorité vers la chaufferie de Caen la mer située à Hérouville-Saint-Clair par un réseau de chaleur primaire de 6,5 km environ. La chaufferie alimente un réseau de chauffage urbain secondaire ; la chaleur est consommée

par les utilisateurs finaux (logements, piscine, établissements publics, Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie).

Sur l'année, 118 716 MWh ont été valorisés pour chauffer l'équivalent de 9 500 logements. Cette énergie a permis d'économiser l'équivalent de 10 209 tonnes de pétrole et d'éviter le rejet de 24 456 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère.

La valorisation énergétique atteinte en 2023 sur le réseau de chaleur urbain est stable ; elle s'explique par un hiver peu rigoureux et des inter-saisons douces.

Une nouvelle convention de fourniture de chaleur a été signée le 1^{er} octobre entre le Syvedac et Caen la mer. Elle porte l'obligation de valoriser au moins 110 000 MWh sur le réseau de chaleur urbain (performance déjà respectée en 2023).

L'ALIMENTATION DES SERRES

Un réseau de chaleur alimente depuis 2021 des serres maraîchères de 3,6 hectares, situées à 720 mètres de l'UVE. Ces serres ont été dédiées en 2023 à la culture potagère (tomates, poivrons et aubergines) selon un mode de culture en pleine terre et en production biologique. Pour les besoins d'exploitation, l'UVE a fourni entre janvier et novembre, 9 116 MWh de chaleur via un réseau basse température (contre 8 565 MWh en 2022).

L'AUTOCONSOMMATION DU SITE

L'UVE consomme de la chaleur issue de la production de ses chaudières pour ses besoins de fonctionnement : chauffage de l'air de combustion, réchauffage de l'eau chaude avant entrée dans la chaudière, maintien en température du silo de stockage des cendres, chauffage des locaux. Sur l'année, ces besoins se sont élevés à 42 424 MWh, un niveau équivalent à 2022 (42 437 MWh).

LA PRODUCTION ÉLECTRIQUE

La SIRAC a installé en 2017 un module ORC d'une capacité de production électrique brute de 2 MWh. Cet équipement consomme de la chaleur, auparavant restituée au milieu naturel par les aéroréfrigérants. Cette chaleur fait tourner un turbo-alternateur et permet *in fine* la production d'électricité. Par l'intermédiaire de cette turbine, 43 542 MWh ont été valorisés pour produire 5 293 MWh électrique, consommés par l'usine à 91 %. Le reste a été exporté sur le réseau ENEDIS.

UNE PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE EN HAUSSE !

L'efficacité énergétique de l'UVE augmente en 2023 en raison d'une valorisation plus élevée (réseau de chaleur urbain et serres) et d'une baisse des besoins en gaz.

Depuis 2018, la garantie de performance sur le critère « efficacité énergétique » fixé à 0,65 est atteinte, permettant au Syvedac de bénéficier d'une Taxe Générale sur les Activités Polluantes minorée.

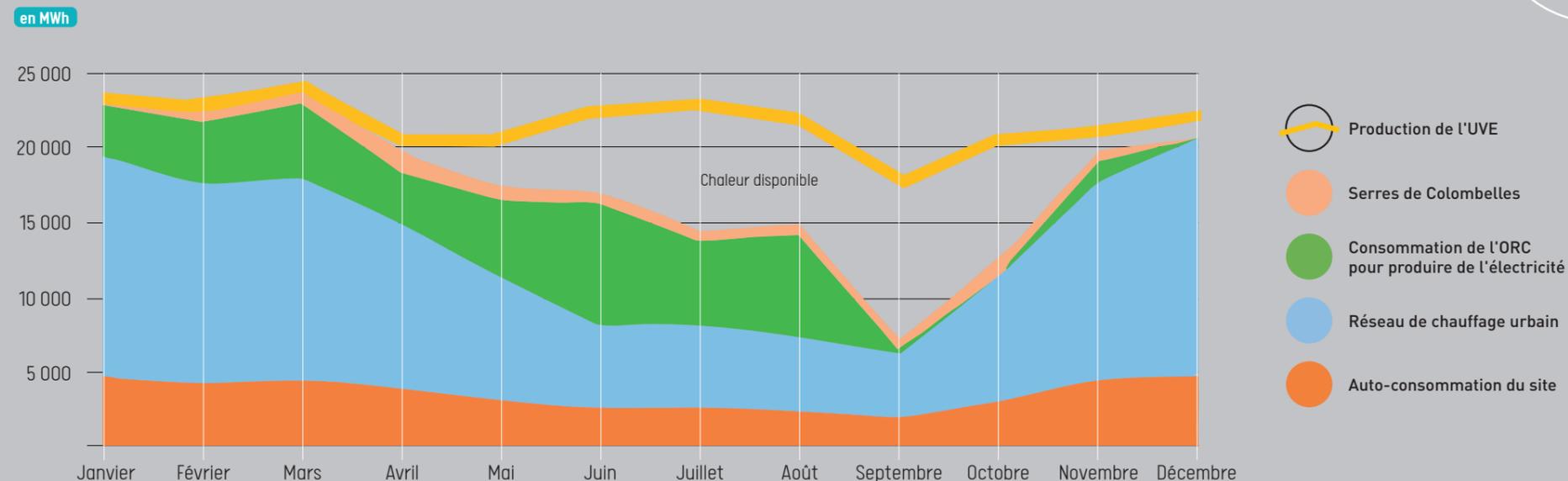
Le tableau ci-dessous présente le résultat du calcul d'efficacité énergétique selon la méthode TGAP.

84 %
Performance énergétique de l'UVE

Efficacité énergétique avec autoconsommation	
Années	Formule TGAP
2023	0,84
2022	0,81
2021	0,83
2020	0,81
2019	0,79
2018	0,70
2017	0,59

ÉVOLUTION DE LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

(évolution mensuelle en 2023)



Ce graphique représente bilan global de la production énergétique de l'UVE (trait orange) comparée au cumul des différentes sources de valorisation de cette énergie. Le graphique met en évidence une très bonne valorisation de l'énergie durant les mois de l'hiver ; à l'opposé, lorsque la météo est plus clémente (mai à septembre), de l'énergie reste disponible, et ce malgré la consommation de l'ORC.

Valorisation énergétique au profit des serres maraîchères depuis 2021

	2021	2022	2023
MWh	5 487	8 565	9 116
kWh / ti*	47,5	74,7	80,2

Valorisation énergétique au profit du réseau de chaleur urbain depuis 2021

	2021	2022	2023
MWh	141 952	117 800	118 716
kWh / ti*	1 228,9	1 027,3	1 044,3

Ces tableaux présentent l'évolution de la valorisation énergétique ainsi que le ratio d'énergie valorisée par tonne incinérée (ti)

LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DE L'UVE

Le contrôle de l'activité et la réduction des impacts de l'UVE sont au cœur des préoccupations du Syvedac pour en garantir la meilleure performance environnementale. Ainsi, de nombreuses mesures sont mises en œuvre par la SIRAC, à qui le syndicat a confié l'exploitation de l'usine, notamment en lien avec le traitement des fumées et des rejets aqueux.

Activité majeure de l'UVE, l'**épuraton des fumées** est réalisée sur chaque ligne d'incinération au moyen d'un dispositif de traitement dit humide. En sortie de chaudières, les fumées sont dirigées dans les électrofiltres où les plus grosses particules de fumées sont piégées (cendres volantes). Elles passent ensuite dans des colonnes de lavage à l'eau, avec injection de soude, pour capter les métaux lourds et les composés volatils. Les fumées sont ensuite réchauffées et passent au travers d'un catalyseur où de l'ammoniaque est injecté pour détruire les oxydes d'azote et les dioxines furanes. Elles sont enfin rejetées dans l'atmosphère.

LES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

De nombreux contrôles de ces rejets sont réalisés par les suivis suivants :

- L'analyse en continu des émissions dans l'air sur des paramètres clés ;
- Des contrôles semestriels effectués par un organisme agréé externe ;
- Les mesures en semi-continu des dioxines furanes ;
- Depuis 2023, l'analyse en continu des émissions de mercure ;
- L'analyse des retombées autour de l'installation, réalisée par *Atmo Normandie* sur 8 semaines.

1 | L'analyse en continu des émissions

Les mesures sont réalisées à l'aide de capteurs disposés en sortie de cheminées. Les mesures en continu comptabilisent 7h de dépassements sur le four n°1 et 23h18 sur le four n°2 sur les 60 h maximum autorisées par ligne pour le seuil semi-horaire. Ces niveaux sont très faibles pour le métier et en cohérence avec les résultats des années antérieures.

2 | Les contrôles semestriels

Ils sont réalisés par un organisme agréé, l'APAVE d'Hérouville-Saint-Clair. Les paramètres mesurés sont bien inférieurs au seuil de Valeur Limite d'Exposition. Aucun écart n'a été observé à l'occasion de ces contrôles.

ANNEXE N°6

Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2

3 | Les mesures en semi-continu des dioxines furanes

Des préleveurs en sortie de cheminées captent les émissions de dioxines furanes et les stockent dans des cartouches remplacées toutes les 4 semaines. Ces cartouches sont ensuite analysées.

Aucun dépassement des seuils réglementaires n'a été constaté en 2023.

Les résultats obtenus corroborent les résultats des mesures de retombées aux abords de l'installation.

4 | L'analyse en continu des émissions de mercure

Voir l'encart ci-dessous.

5 | Les mesures des retombées aux abords de l'UVE

Conformément à l'arrêté ministériel du 20 septembre 2002, la SIRAC a demandé à Atmo Normandie de mesurer l'impact de l'UVE sur l'environnement au moyen de :

- Mesures dans l'air ambiant des différents métaux particuliers pouvant être émis par l'UVE ;

- Mesures dans les retombées atmosphériques sur le sol des métaux, des dioxines et de furanes et de 13 métaux particuliers.

Ces mesures consistent en la mise en place de sondes, type jauges Owen, autour du site. Les prélèvements des retombées sont ensuite analysés dans un laboratoire agréé et permettent de voir l'évolution de l'environnement proche du site.

Ces mesures donnent une indication de l'impact des activités industrielles sur l'environnement ;

il n'est en revanche possible de préciser rigoureusement la provenance des polluants, plusieurs

Accédez au rapport :



ANALYSE DES ÉMISSIONS DE MERCURE EN CONTINU

En 2023, deux analyseurs mercure ont été mis en service afin d'effectuer le mesurage en continu. Ces derniers ont été placés dans un local climatisé dédié.

Avec la mise en place des analyseurs, le taux de mercure a été mesuré durant toute l'année 2023. Les résultats n'ont révélé aucun dépassement du seuil "Valeur Limite d'Émission" (VLE journalière).

Il n'a donc pas été utile de mettre en œuvre un traitement spécifique pour le mercure dans les fumées. La valeur limite d'émission jour à respecter est défini par la réglementation dite Bref UVE MTD31 ; il est fixé à 20 µg/Nm3.

Photo de l'encart : canne de prélèvement du mercure installée sur les cheminées.

industries se trouvant dans cette zone. La campagne de prélèvements a été réalisée du 14 juin au 9 août 2023. Les résultats de la campagne sont dans la continuité des années précédentes :

- Retombées en dioxines furanes inférieures à la médiane régionale et stables par rapport aux résultats des campagnes antérieures ;
- Retombées en métaux inférieures aux percentiles 95 régionaux, soit inférieurs aux 5 % de valeurs les plus élevées de la région ;
- Concentrations moyennes en métaux lourds (Arsenic, Cadmium, Nickel, Plomb) nettement inférieures aux valeurs cibles annuelles ;
- Retombées de dioxines furanes inférieures à la médiane régionale. Le site à proximité directe de l'UVE

présente des valeurs un peu plus élevées mais qui restent inférieures au percentile 95 régional, et qui sont en baisse par rapport à 2022.

LES REJETS AQUEUX

Les **eaux issues du lavage des fumées** sont récupérées en pied de laveur et acheminées vers la station de traitement interne des eaux. Avant leur rejet en milieu naturel, elles sont contrôlées en continu.

1 | Mesure en continu des eaux de lavage des fumées (auto-surveillance)

D'un point de vue quantitatif, les volumes de rejet varient entre 94 et 117,7 m³ par jour, conformes aux débits moyens et maximaux journaliers autorisés.

2 | Contrôle mensuel des eaux de lavage des fumées

Ce contrôle est réalisé par le laboratoire Eurofin. Sur l'ensemble des paramètres mesurés, aucune non-conformité n'a été relevée.

3 | Suivi des rejets vers la station d'épuration de Caen la mer

Depuis novembre 2015, seules les eaux usées sanitaires y sont traitées. Des analyses semestrielles sur la **qualité de ces eaux** ont été réalisées en janvier et septembre 2023 : aucun dépassement n'a été constaté.

4 | Suivi des eaux pluviales

Elles sont rejetées dans le milieu naturel via un bassin d'infiltration. Leur analyse datée du 16 janvier 2023 a montré que leur qualité était conforme à la réglementation.

DÉCOUVRIR L'UVE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE

L'Unité de Valorisation Énergétique reçoit régulièrement des visiteurs à l'occasion de visites demandées par des établissements scolaires, des associations, des bailleurs, des entreprises ou encore des délégations étrangères comme sur la photo (visite par une délégation sénégalaise le 22 septembre). Des visites grand public sont également proposées chaque mois. La plupart des animations sont

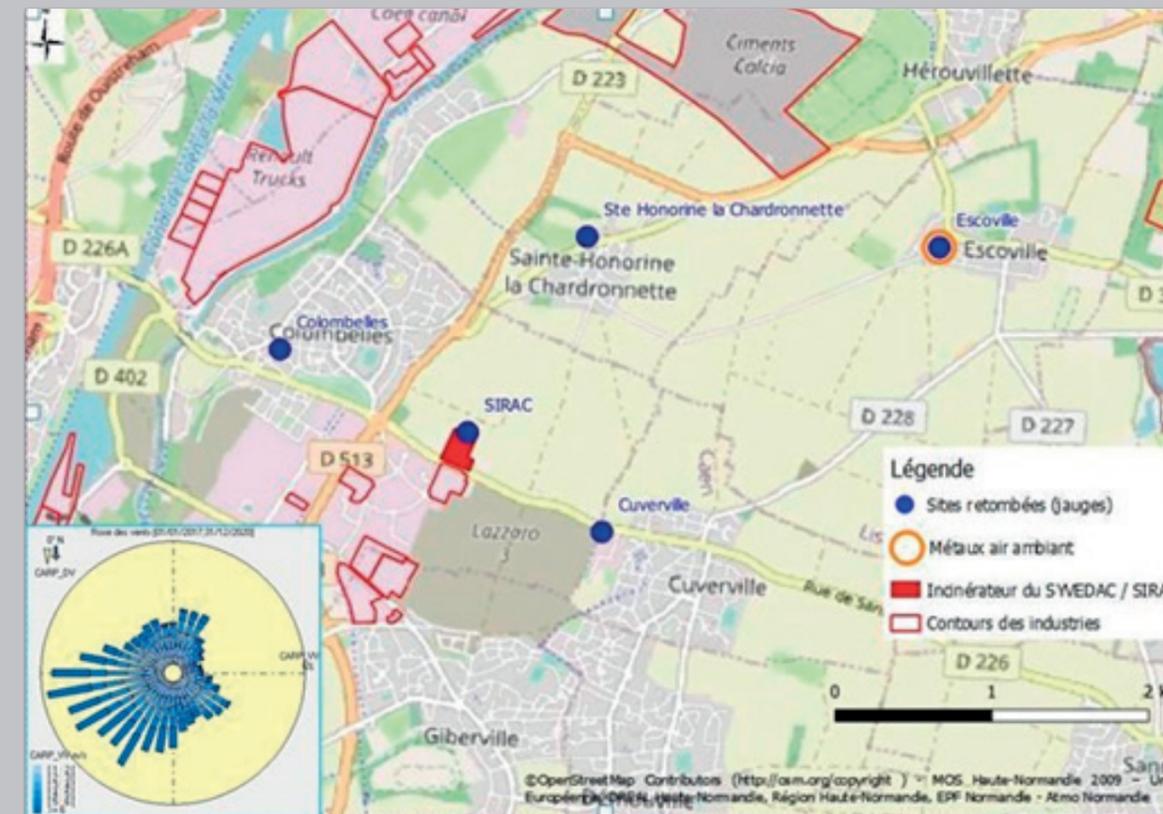
assurées par le CPIE Vallée de l'Orne, avec qui le Syvedac est en contrat. Le syndicat a **actualisé la plaquette de présentation de l'UVE**, qui est remise aux visiteurs.

En 2023, l'UVE a accueilli 1 200 visiteurs, dont 754 issus du milieu scolaire.



IMPLANTATION DES POINTS DE PRÉLÈVEMENT

pour les mesures des retombées aux abords de l'UVE, par Atmo Normandie



SITES	ADRESSES
Site 1	Groupe scolaire Henry Sellier, 14 460 COLOMBELLES
Site 3b	Dans l'enceinte de la SIRAC, rue Francis de Pressensé, 14 460 COLOMBELLES
Site 4	rue des Hauts Fourneaux, 14 840 CUVERVILLE
Site 5	Jardin d'un particulier à Ste-Honorine-la-Chardronnette, 14 850 HEROUVILLETTE
Site 6	Terrain des services techniques (mairie), rue des Airbornes, 14 860 RANVILLE

Le choix des sites de mesure a été validé après discussion entre la SIRAC, ATMO Normandie et les services de la DREAL.

5 | Traitement des eaux de lavage des chariots DASRI

Depuis 2015, les eaux usées provenant du lavage des chariots transportant les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) sont récupérées, filtrées et réutilisées pour le lavage des fumées. Sur l'année 2023, ce sont 1 794 m³ d'eaux usées qui ont été traitées, soit autant d'eau en moins prélevée dans la nappe phréatique.

RADIOACTIVITÉ

Concernant la radioactivité, détectée par le biais de portiques placés à l'entrée du site au niveau du pont-bascule, 3 déclenchements ont été signalés en 2023 :

- Le 20 février sur un chariot DASRI en provenance du CHU de Caen ;

- Le 5 mai sur une benne OM issue d'une tournée de collecte de type porte-à-porte du secteur Caen la mer ;
- Le 28 novembre sur une benne OM issue d'une tournée de collecte de type porte-à-porte du secteur Caen la mer (commune de Biéville-Beuville).

Le protocole de sécurité a été mis en place. Après une décroissance naturelle de la radioactivité, le contenu des bennes a pu être traité sur l'usine.

MESURE DU BRUIT

Enfin, des **mesures de bruit de l'UVE** sont à réaliser tous les 3 ans, conformément à l'arrêté préfectoral. Les dernières mesures ayant été réalisées les 29 et 30 avril 2021, les prochaines sont programmées en 2024.

Pour rappel, les mesures de 2021 ont montré que l'UVE respecte les critères définis par l'arrêté :

- En limite de propriété, les résultats des évaluations acoustiques montrent des niveaux de bruit ambiant en périodes diurnes et nocturnes conformes aux valeurs limites mentionnées dans les référentiels légaux ;
- L'impact sonore de l'installation, évalué en zone d'urgence réglementée (voisinage - 23 rue Francis de Pressensé), s'avère également peu significatif et demeure conforme aux seuils de l'arrêté du 23 janvier 1997.

L'EXPLOITATION DE L'UVE RÉCOMPENSÉE !

La SIRAC, qui exploite l'UVE, est certifiée :

- ISO **14001** depuis 2001 (maîtrise des impacts environnementaux) ;
- ISO **45001** depuis 2004 (management de la sécurité et la santé au travail) ;
- ISO **50001** depuis 2016 (efficacité énergétique de l'UVE) ;
- ISO **9001** depuis 2015 (satisfaction des clients et conformité des services) ;

La SIRAC déploie enfin la démarche ISO **26000** : cette norme contribue au développement socialement responsable.

Des audits de suivi réalisés dans l'année ont confirmé le bon niveau du système de management du site.



BOUTEILLES DE GAZ DES EXPLOSIONS PLUS NOMBREUSES

L'UVE du Syvedac a été confrontée à des explosions régulières dans ses fours, liées à la présence de bouteilles de gaz, dont celles de **protoxyde d'azote**, dans les ordures ménagères. Au contact du feu, ces bouteilles montent en pression, explosent en de fortes déflagrations causant des **dégâts matériels** (casses) et faisant porter un risque aux agents à proximité.

Sur l'année, **375 explosions** ont été recensées. Les opérations de maintenance curative de l'installation ont représenté plus de 120 heures d'arrêts des lignes d'incinération non programmés.

Afin de sensibiliser le grand public au bon geste à adopter, le Syvedac a lancé une importante campagne d'information en fin d'année (affiche, adhésif pour poubelles, flyer et infographie ci-contre) et alerté la presse sur ce sujet.



LES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION



Les **cendres volantes** sont récupérées sous les chaudières et dans les électrofiltres. Elles sont stockées à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux *Solicendre* à Argences. La quantité produite en 2023 est de **2 278 tonnes**, soit un peu plus de 2 % du tonnage incinéré.

Les **boues** résultent du traitement des eaux issues du lavage des fumées. Elles sont stockées à l'Installation de Stockage de Déchets Dangereux *Solicendre* à Argences. La quantité produite en 2023 est de **125 tonnes**, soit 0,1 % du tonnage entrant incinéré.

Les **mâchefers** sont les résidus qui n'ont pas brûlé durant la combustion dans les fours. Ils sont récupérés à la sortie des lignes d'incinération. Ils sont refroidis dans un bain d'eau, collectés dans une fosse spécifique puis transportés par camion vers la plateforme de traitement de la société *S.M.C.* à Blainville-sur-Orne.

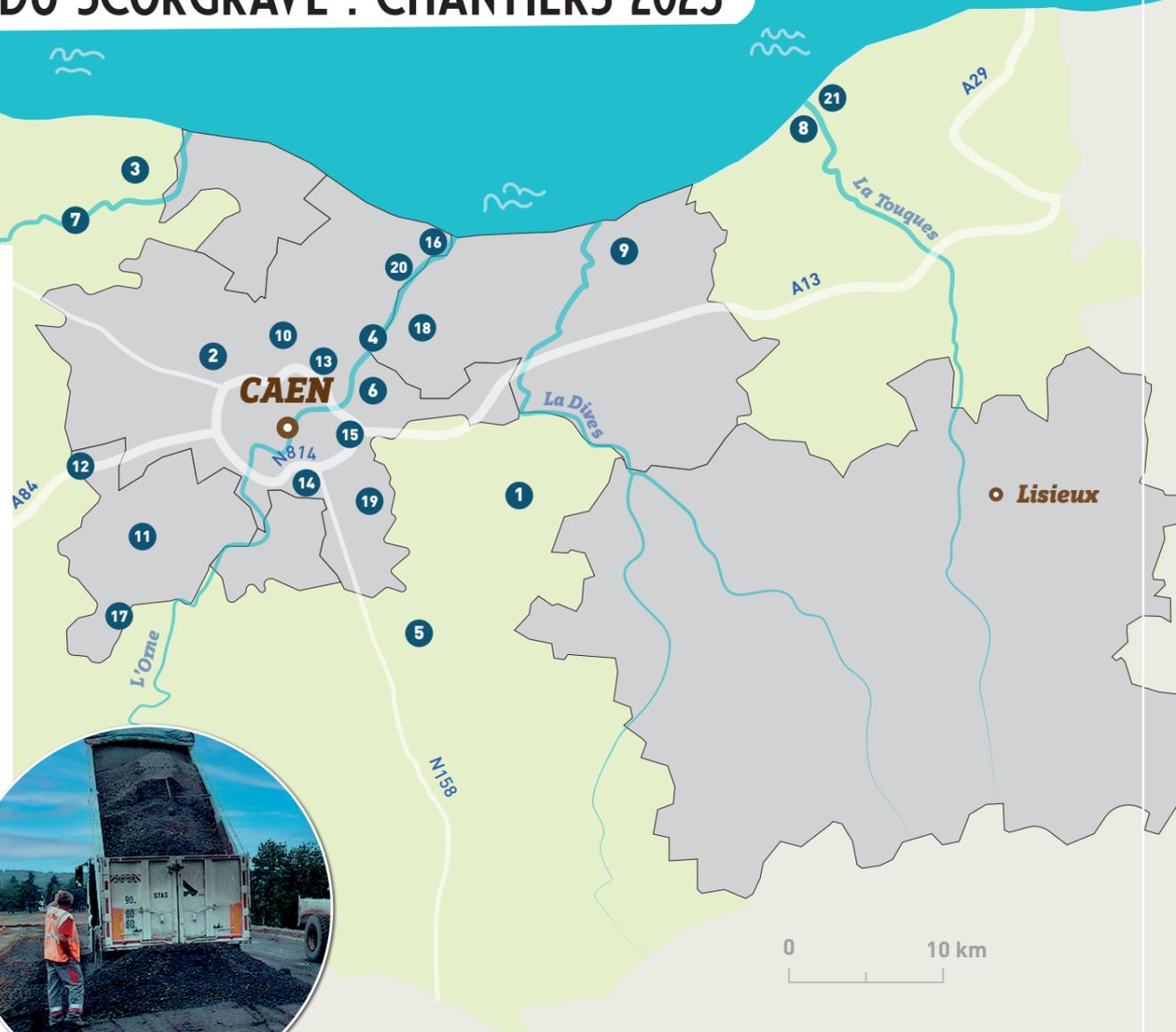
Les mâchefers y sont déferrillés : les métaux sont extraits et orientés vers l'industrie sidérurgique pour recyclage. Le reste des matériaux, appelés *scorgrave*, est valorisé en sous-couche routière en Normandie, après plusieurs mois de maturation puis contrôle de leur composition par un laboratoire spécialisé. En 2023, le site a récupéré **23 061 tonnes** de mâchefers (soit environ 21 % du poids des ordures ménagères traitées à l'UVE). Les parts de métaux ferreux et non ferreux s'élèvent respectivement à 546 et 242 tonnes. Les premiers sont valorisés par *Prefer Nord* à Frétil (59) et les seconds en Belgique par la société *Mobirec*.

La production de *scorgrave* (valorisé et vendu) s'élève à 29 995 tonnes. La majeure partie a été utilisée en sous-couche routière dans le Calvados (carte ci-contre).

UTILISATION DU SCORGRAVE : CHANTIERS 2023



- 1 **Argences** : Solicendres, route de Dozulé
- 2 **Authie** : voiries (chemin de Lucey et lot le Saint Louet IV)
- 3 **Banville** : rue de la Kaize
- 4 **Blainville-sur-Orne** : rue Toussaint Louverture et îlot BNE
- 5 **Cauvicourt** : carrière des Aucrais
- 6 **Colombelles** : rue de Pressensé, ZAC Lazzaro III (parkings)
- 7 **Creully-sur-Seulles** : voirie pôle santé
- 8 **Deauville** : plateforme aéroport
- 9 **Dives-sur-Mer** : rue de la Vignerie (parking centre technique municipal)
- 10 **Epron** : voiries Legallais
- 11 **Esquay-Notre-Dame** : voiries lot le Duc Guillaume, rue des Tilleuls
- 12 **Grainville-sur-Odon** : piste cyclable (rue devant la mairie)
- 13 **Hérouville Saint-Clair** : voirie Maison des sports, rue Guercheville
- 14 **Ifs** : pistes cyclables, rond-point Objectif Sud
- 15 **Mondeville** : rue Emile Zola (parking pôle santé), accès Multiparc Scania, 37 rue Pasteur
- 16 **Ouistreham** : voirie Ferry
- 17 **Préaux Bocage** : rue de la Bijude
- 18 **Ranville** : chemin du Heaume, ITP Interpipe
- 19 **Soliers** : rue Pierre de Coubertin
- 20 **St-Aubin d'Arquenay** : lot les Portes de la Mer
- 21 **Trouville-sur-Mer** : rue Saint-Jean



ÉLÉMENTS FINANCIERS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

La SIRAC perçoit une rémunération :

- du Syvedac ;
- des apporteurs de DASRI ;
- des collectivités ou clients extérieurs apportant des déchets ménagers et assimilés ;
- et des clients de la vente de chaleur.

La SIRAC fixe les tarifs qui doivent permettre d'assurer l'équilibre financier du contrat sur sa durée.

Le rapport 2023 de la SIRAC est librement consultable dans les bureaux du Syvedac.



Pour les clients autres que le Syvedac, la SIRAC fixe ses tarifs et facture directement. Pour le Syvedac, le contrat prévoit une rémunération à la tonne incinérée. Pour l'admission de déchets tiers sur l'UVE, le délégataire verse au Syvedac une redevance. Il lui reverse également 50 % des recettes de vente de chaleur au-delà de 105 000 MWh/an.

Ce huitième exercice se caractérise par un **résultat d'exploitation positif**.

Produits perçus par la SIRAC rémunération apportée par le Syvedac

Année	2020	2021	2022	2023
TGAP (€/tonne)	3 €	8 €	11 €	12 €
TOTAL dont TGAP (k€ HT)	4 702	5 790	6 821	7 054

La hausse des recettes en 2023 résulte de la hausse de 8,7 % du tarif (révision contractuelle annuelle) et de l'augmentation de la TGAP de 1 € par tonne.

Structure tarifaire 2023 coût unitaire moyen en € hors taxes

	Prestations	2020	2021	2022	2023
€/tonne	Ordures ménagères*	35,25	44,88	56,09	58,49
	Déchets ménagers (clients SIRAC)	76,86	100,11	116,24	128,83
	DASRI	212,47	247,14	235,53	257,66
€/MWh	Vente de chaleur au réseau de chaleur urbain	19,74	20,16	21,52	21,98
	Vente de chaleur (serres)	-	8,92	11,37	15
	Vente d'électricité	-	73,97	287,14	86,67

* déduction faite des redevances de garantie et d'intéressement

** DAE = Déchets des activités économiques

Recettes liées aux clients extérieurs (en k€ HT), TGAP comprise

Prestations	2020	2021	2022	2023
OM et déchets assimilés	972	684	1 069	1 878
DASRI* et confidentiels	811	868	654	663
Vente de chaleur réseau de chauffage urbain	2 664	2 862	2 535	2 608
Vente de chaleur aux serres		49	97	137
Vente d'électricité	16	25	138	42
TOTAL	4 463	4 488	4 493	5 328

* Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

Redevance intéressement sur la vente de chaleur versée par le délégataire au Syvedac (en K€ HT)

2020	2021	2022	2023
-245 €	- 309 €	- 119 €	- 119 €

Redevance de garantie sur les déchets tiers versée par la SIRAC au Syvedac (en K€ HT)

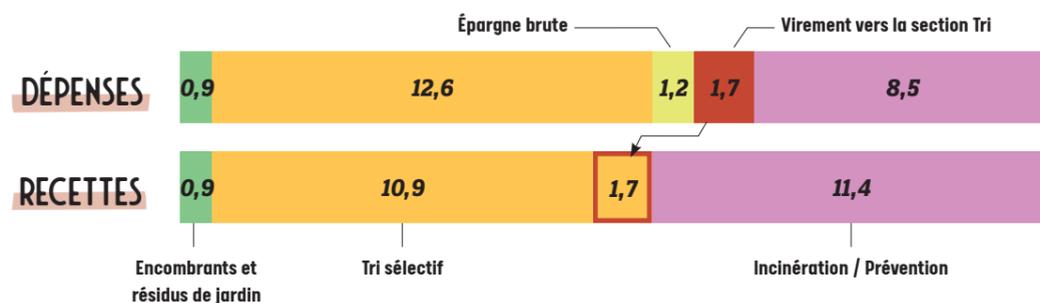
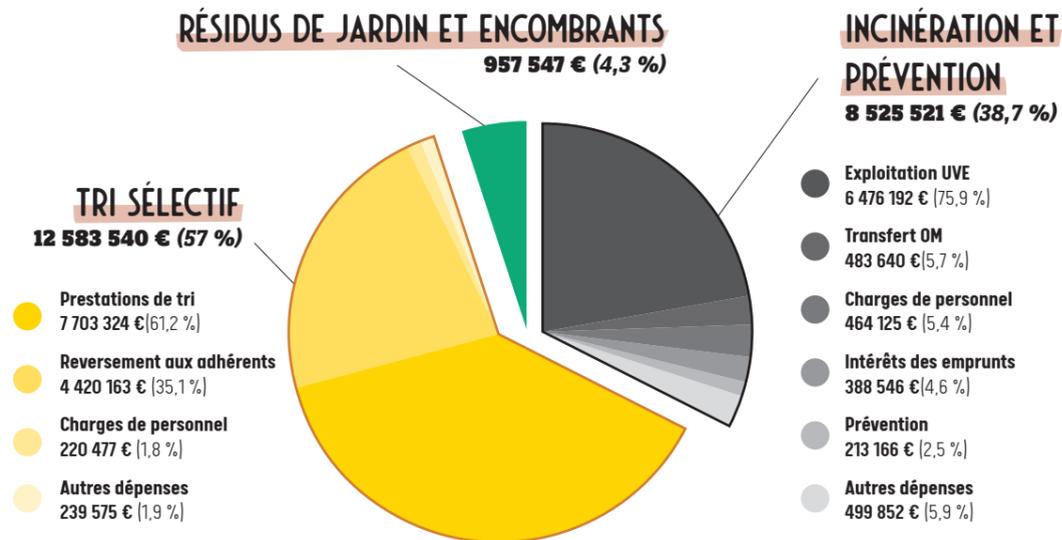
2020	2021	2022	2023
-947 €	- 592 €	- 596 €	- 626 €

Budget

ÉLÉMENTS FINANCIERS DU SYVEDAC

Compte administratif 2023

Répartition des dépenses de fonctionnement en %



Compte administratif 2023

Dépenses et recettes de fonctionnement

Évolution de la TGAP déchets entre 2020 et 2025

pour le stockage et l'incinération avec valorisation énergétique



stockage

incinération

Face à l'augmentation inéluctable de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes, la réduction des déchets à la source est la seule solution pour limiter la hausse des coûts.

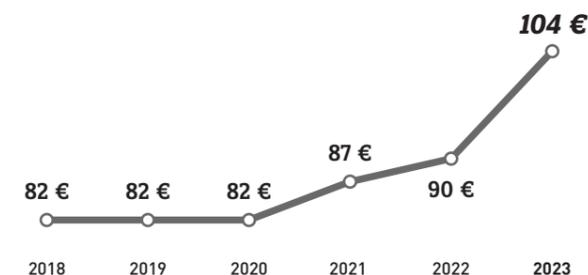
Contribution "Résidus de jardin"

Évolution entre 2018 et 2023, en € HT / tonne



Contribution "OM-prévention"

Évolution entre 2018 et 2023, en € HT / tonne (TGAP comprise)



La hausse de la TGAP est répercutée sur le montant de la contribution. Le montant de la contribution OM pour Lisieux Normandie est de 90 € en 2021, 93 € en 2022 et 107 € en 2023 (soit 3 € de plus pendant les 3 premières années d'adhésion).

Contribution "Encombrants"

Évolution entre 2018 et 2023, en € HT / tonne

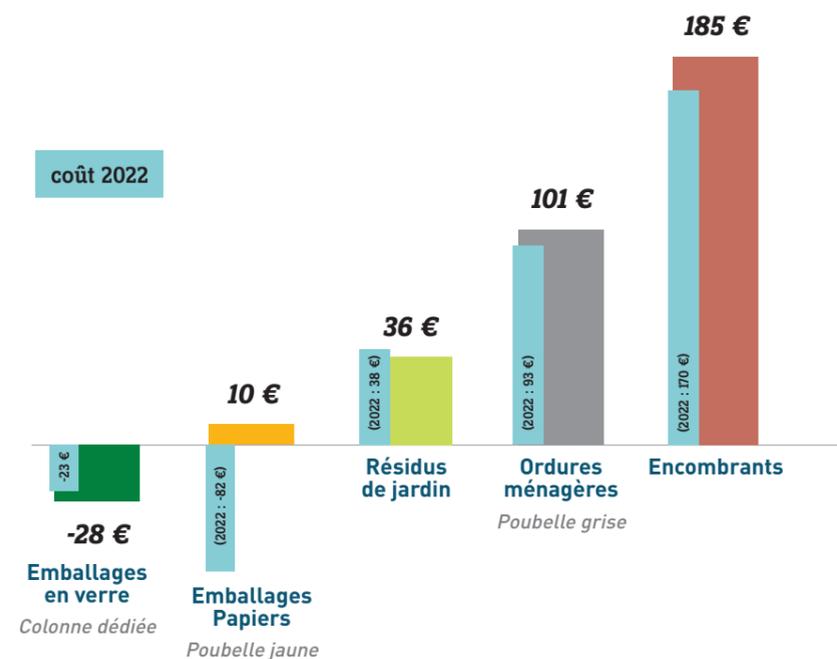


* En 2021, la contribution est passée à 138 € en avril

Coût HT du traitement en 2023

par nature de déchets, en € HT par tonne
(frais de structure, communication et prévention inclus)

Données issues de la matrice des coûts



La vente des emballages en verre aux verriers a rapporté 2,4 millions d'Euros au Syvedac en 2023.

Ce qui n'est pas le cas pour les emballages et papiers dont la chute des cours mondiaux de reprise n'a pas permis de compenser les coûts afférents à leur prise en charge par le Syvedac (transfert, transport et tri). Néanmoins, **ces coûts restent largement inférieurs à celui des ordures ménagères qui comptent toujours près de 30 % d'emballages et papiers.** Il est donc **indispensable de bien les trier.**

Évolution du coût moyen

du service public de traitement des déchets rendu par le Syvedac de 2017 à 2023 - Coût en € HT par habitant

Données issues de la matrice des coûts



Le coût du service public de traitement rendu par le Syvedac est fortement soumis à des facteurs externes comme la fluctuation des cours de reprise des matériaux (baisse en 2020 pour les papiers et cartons puis hausse en 2022), les charges liés au transfert et au transport des emballages et papiers vers les centres de tri en contrat avec le syndicat (hausse en 2020 et en 2021) et la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), qui augmente chaque année.

En 2023, le coût du service est en hausse en raison de l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes et des charges d'incinération et de tri, ainsi que de la chute des cours de vente des matériaux issus de la collecte sélective.

SYNTHÈSE DU RAPPORT

annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Le territoire concerné :
6 groupements adhérents
en charge de la collecte et des déchèteries

Groupements adhérents	Communes au Syvedac	Population au Syvedac *
Communauté urbaine CAEN LA MER (48 communes)	48	277 042
Communauté d'agglomération LISIEUX NORMANDIE (53 communes)	53	74 821
Communauté de communes CŒUR DE NACRE (12 communes)	12	24 398
Communauté de communes NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE (39 communes)	39	31 820
Communauté de communes VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON* (23 communes)	19	17 541
SMICTOM DE LA BRUYÈRE* (30 communes)	4	8 720
TOTAL	175	434 342

* 2 des groupements n'adhèrent au Syvedac que pour partie de leur territoire

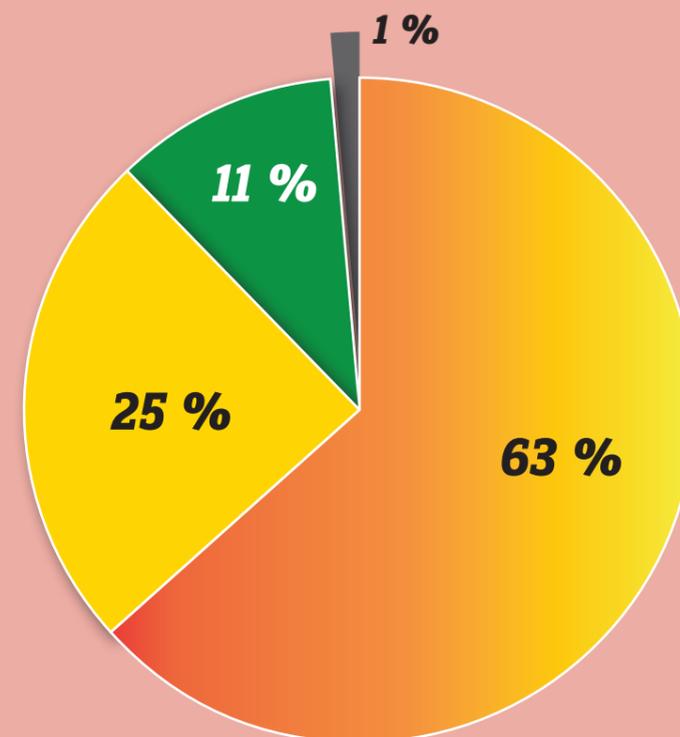
* Source INSEE - Population légale millésimée 2020 / population totale en vigueur le 1^{er} janvier 2023

Tonnages de déchets réceptionnés par le Syvedac
pour les 6 groupements adhérents et ratio par habitant

(hors clients et refus de tri)

Type de déchets	Tonnages	%	Kg/hab/an
Ordures ménagères	99 043	60,4	228
Verre	15 605	9,5	35,9
Emballages multimatériaux	28 945	17,6	66,6
Cartons ondulés (professionnels et déchèteries)	590	0,4	1,2
Encombrants	2 184	1,3	5
Résidus de jardin	17 739	10,8	40,8
TOTAL	164 105	100,0	377,5

MODE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS EN 2023



VALORISATION ÉNERGÉTIQUE



VALORISATION MATIÈRE

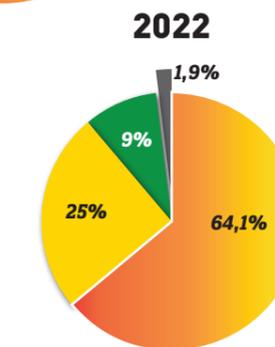
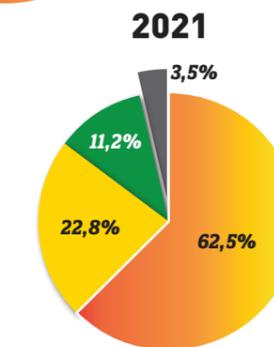
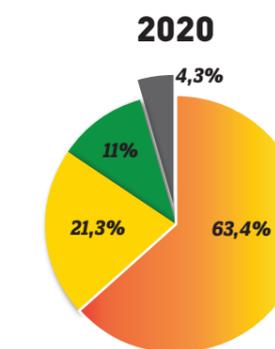
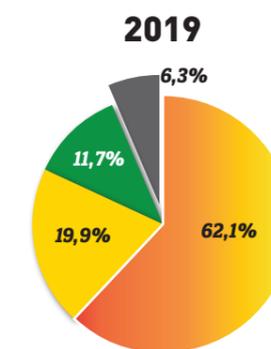


COMPOSTAGE



STOCKAGE

Evolution du traitement des déchets par le Syvedac
par mode de valorisation depuis 2019



Les centres de traitement

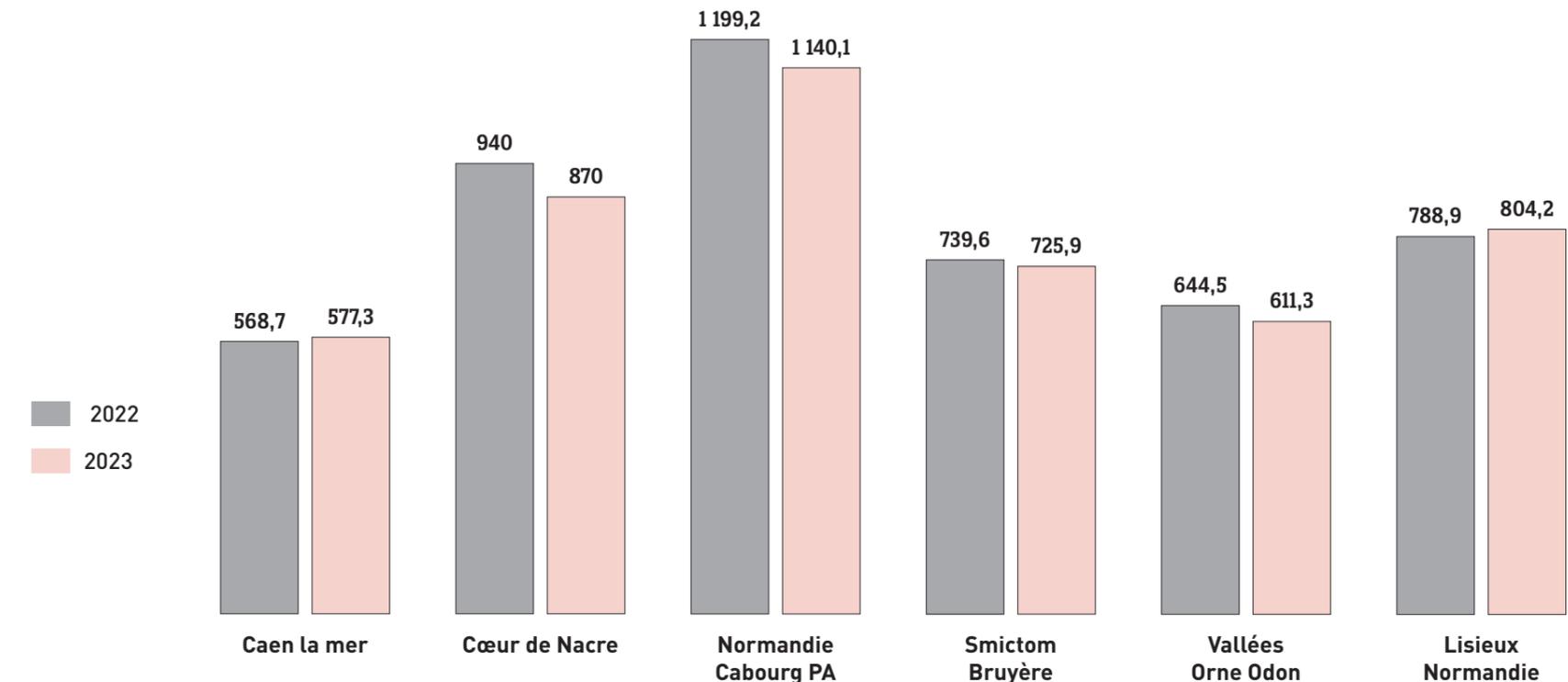
CENTRES DE TRAITEMENT	TONNAGES TRAITES	MAITRISE D'OUVRAGE	MODALITÉ D'EXPLOITATION	NATURE DE LA VALORISATION
UVE des déchets Colombelles (14)	99 912 OM + déchets propreté Adhérents	SYVEDAC	Contrat de Délégation de Service Public SIRAC	Valorisation énergétique avec production d'eau surchauffée pour chauffage urbain et d'électricité
Centres de tri VALORPÔLE (72) GENERIS (22) ECOSPHERE (50) TRIVALO BRETAGNE (35) VEOLIA (76)	Emballages et papiers 28 945	Privée	Prestations de service VALORPÔLE 72 SUEZ SPHÈRE PAPREC VEOLIA	Tri pour recyclage (valorisation matière)
VEOLIA Giberville (14)	Cartons 590	Privée	Prestations de service VEOLIA	Mise en balles pour recyclage (valorisation matière)
Pré-traitement du verre à St-Vigor d'Ymonville (76) après transfert à Rots & Giberville (14)	Verre 15 605	Privée	Prestations de service SIBELCO GREEN SOLUTIONS	Recyclage (valorisation matière)
Plateforme de compostage Billy (14)	Résidus de jardin 12 547	Privée	Prestations de service SPEN	Compost (valorisation matière)
Plateforme de compostage Fontaine-Étoupefour (14)	Résidus de jardin 639	Privée	Prestations de service (sous-traitance SPEN) SEP VALORISATION	Compost (valorisation matière)
Plateforme de compostage St-Martin-de-Fontenay (14)	Résidus de jardin 4 553	Privée	Prestations de service SMICTOM de la Bruyère	Compost (valorisation matière)
Plateforme de tri des encombrants Blainville-sur-Orne (14)	Encombrants 2 184	Privée	Prestations de service SUEZ RV NORMANDIE	Valorisation matière : 24,5 % Enfouissement : 75,5 %

Indicateurs de la réduction des déchets sur le territoire du Syvedac

(population INSEE)

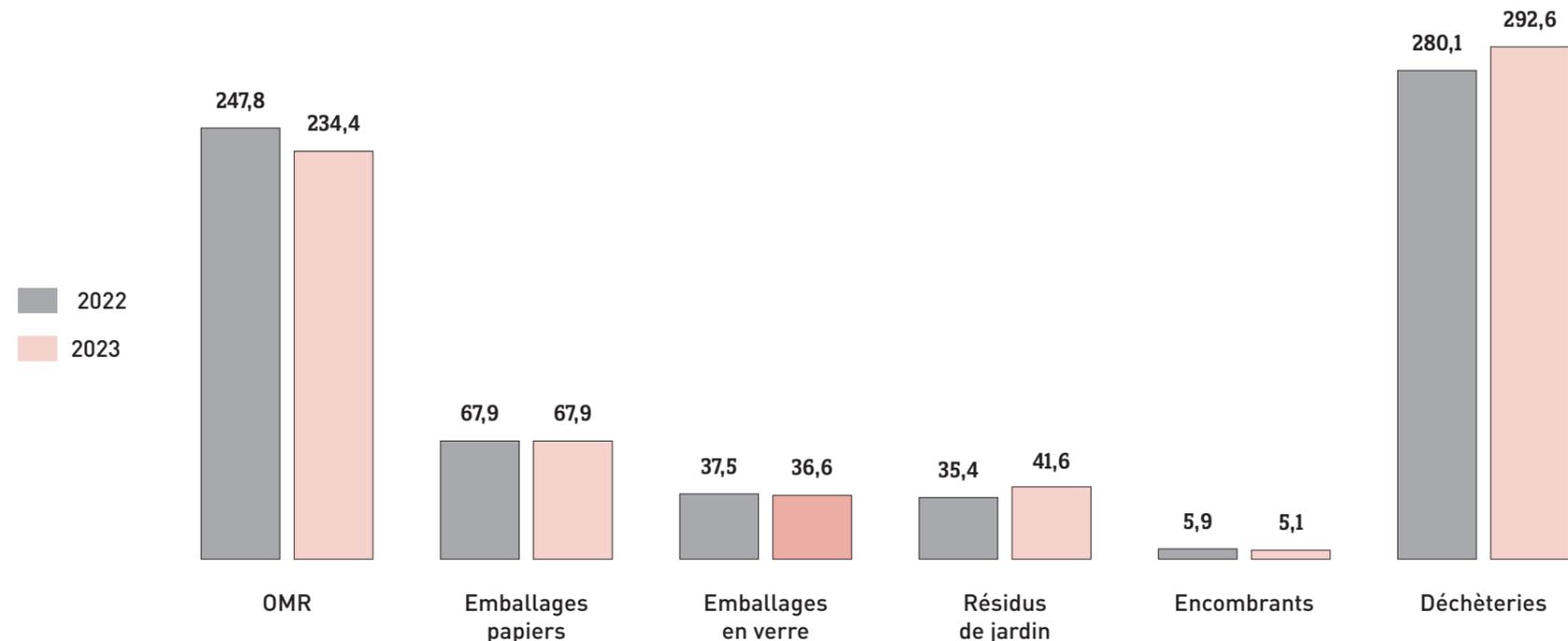
	Objectifs	Résultats
Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés Période 2017-2022	Réduire de 10 % les DMA	- 9,9 %
Contrat d'Objectifs Déchets et Économie Circulaire Période 2019-2021	Réduire de 4,5 % les OM Réduire de 7 % les DMA	- 6,2 % - 2,4%

Évolution des DMA 2022-2023 par collectivité adhérente



Évolution des DMA 2022-2023 par flux de déchets, en kg par habitant

(population INSEE)



	Ordures Ménagères Résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre	Résidus de jardin	Encombrants	Déchèteries	TOTAL
2022	247,8	67,9	37,5	35,4	5,9	280,1	674,5
2023	234,4	67,9	36,6	41,6	5,1	292,6	678,2
Evolution en %	- 5,4	-	- 2,3	+ 17,5	- 13,4	+ 4,5	+ 0,4

Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2023
MARCHÉS DE TRAITEMENT				
SIRAC	Exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique des déchets	Délégation de service public 15 ans	31 déc. 2030	Rémunération : 5 855 368 € TGAP : 1 198 642 € Intéressement vente de chaleur - 118 515 € Redevance garantie : - 1 093 298 €
SPEN	Réception, broyage et compostage des résidus de jardin	Marché de prestations de service	31 mars 2024 (+ 1 an + 1 an)	392 849 €
SEP VALORISATION	Réception, broyage et compostage des résidus de jardin	(sous-traitant SPEN)	31 mars 2024 (+ 1 an + 1 an)	19 960 €
SMICTOM DE LA BRUYÈRE	Broyage et compostage des résidus de jardin issus des collectes en porte à porte sur le territoire du SYVEDAC	Convention de coopération entre le SMICTOM de la Bruyère et le SYVEDAC	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (+1 an)	129 767 €
VALORPÔLE 72	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 1	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 (+ 3 x 3 mois)	325 510 €
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du Syvedac et conditionnement des produits triés - Lot 2	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 (+ 3 x 3 mois)	1 152 266 €
SPHERE	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 3	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 (+ 3 x 3 mois)	870 808 €
NCI ENVIRONNEMENT (PAPREC)	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 4	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 (+ 3 x 3 mois)	3 109 193 €
VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 5 (Papiers de bureaux – Cartons)	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2020 au 31 décembre 2022 (+ 3 x 3 mois)	18 065 €
BAC Environnement	Collecte de tri journaux, magazines - Lot 4 (CALN)	Marché de prestations de service	31 mars 2022 + 1 an (avenant)	2 237 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2023
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des encombrants collectés en PAP sur le territoire du SYVEDAC- Lot n° 1	Marché de prestations de service	31 mars 2023 (+ 1 an + 1 an + 1an)	106 350 €
SUEZ RV Normandie	Traitement des refus de tri des déchets encombrants collectés en PAP sur le territoire du SYVEDAC et des encombrants collectés dans les déchèteries de Caen la mer - Lot n° 2	Marché de prestations de service	31 mars 2023 (+ 1 an + 1 an + 1 an)	299 419 €
VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Prestations de transport des déchets du SYVEDAC entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie ORDURES MENAGERES – Lot 1 (CALN)	Marché de prestations de service	31 décembre 2023 (+ 3 x 3 mois)	213 074 €
LEGOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du SYVEDAC entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie ORDURES MENAGERES	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2025 (+ 1 an + 1 an)	276 889 €
LEGOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du SYVEDAC entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie EMBALLAGES RECYCLABLES	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2022 au 30 sept. 2023 (+ 1 an)	142 039 €
LEGOFF BREHALAISE DE TRANSPORTS	Prestations de transport des déchets du SYVEDAC entre les quais de transfert et les exutoires désignés - partie DECHETS VERTS	Marché de prestations de service	1 ^{er} avril 2022 au 31 mars 2027	5 312 €
Normandie Cabourg Pays d'Auge	Convention de gestion pour le quai de transfert de Périers-sur-Auge	Convention	Durée indéterminée	30 000 € (1 ^{er} sem. 23 - estimé) 30 000 € (2 ^e sem. 2023 - estimé)
VEOLIA IPODEC	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 1 (NCPA et CALN)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	167 129 €
SUEZ RV Normandie	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 2 (CDN, SMIC-TOM et Apport Volontaire CLM)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	86 282 €
SUEZ VALORPOLE	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 3 (Régie CLM)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	122 376 €
SPHERE	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 4 A (Ouest Secteur CLM)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	192 405 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2023
PAPREC ENVIRONNEMENT	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 4 B (Centre et Nord Secteur CLM)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	922 306 €
NORMANTRI	Prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication.	Marché de prestations de service	5 mai 2023 au 12 septembre 2032	0 €
VEOLIA RECYCLAGE VALORISATION NORMANDIE	Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés – Lot 5 (Papiers de bureaux – Cartons)	Marché de prestations de service	1 ^{er} octobre 2023 au 31 décembre 2026	6 063 €
ANTEA France SAS	Maitrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC	Marché de prestations de service	22 mai 2023 au 22 novembre 2026	30 758 €
ASSURANCES				
SMACL	Lot n°1 – Assurance Responsabilité civile et Protection juridique	Contrat d'assurance - 5 ans	31 décembre 2024	4 073 €
CABINET MOUREY JOLY	Lot n°2 – Assurance Protection juridique des agents et des élus	Contrat d'assurance - 5 ans	31 décembre 2024	229 €
PROTECTAS	Mission de conseil et d'assistance permanente en assurances	Étude et conseil - 5 ans	31 décembre 2024	3 000 €
SMACL	Assurance de 3 véhicules à usage professionnel	Contrat d'assurance	31 décembre 2024	2 928 €
GROUPAMA CENTRE MANCHE	Assurance des risques statutaires du personnel	Contrat d'assurance – 6 ans	31 décembre 2024	12 882 €
CONTRATS DE PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTIONS				
CABINET BOURGEOIS	Mission de contrôle de la DSP pour l'exploitation de l'UVE des déchets	Marché de prestations de service	31 mai 2023 + 1 an + 1 an	26 618 €
CPIE	Convention – Collecte séparative des biodéchets Caen la mer / Syvedac / Caen / Hérouville Saint-Clair / Tout en vélo / CPIE / CIVILAB	Convention	31 mars 2023	0 €
CIVILAB				2 500 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2023
CPIE – L'AULNE VERT	Animations pédagogiques sur le tri des déchets (dont visites de l'UVE)	Convention	31 décembre 2023 + 1 an	62 178 €
DIAC LOCATION	Location de batteries pour les véhicules ZOÉ et KANGOO	Contrat	30 juin 2024	1 377 €
ECOGEOS	Étude de caractérisation des ordures ménagères résiduelles	Marché de prestations de service	31 décembre 2023	43 808 €
ÉLITE COURSES	Navette courrier entre l'Hôtel de Ville et le Syvedac (1 passage par semaine)	Contrat de service	31 décembre 2023	402 €
ESAT – APAEI	Mise à disposition d'un stock de 4000 gobelets réutilisables ainsi que les conditions de gestion et de lavage de ce stock	Convention	28 février 2025	3 399 €
ESAT – LES ATELIERS DU PAYS D'AUGE	Mise à disposition de gobelets réutilisables	Convention	28 février 2025	156 €
IMPRIMERIE ANQUETIL	Impression et fourniture de supports de communication	Durée 3 ans	14 juillet 2023	3 602 €
INRAP	Fouilles archéologiques site Lazzaro 4	46 mois	30 juin 2024	161 581 €
LA POSTE	Collecte PRIMO (tous les jours)	Contrat de prestations		780 €
LA POSTE	Collecte AFFRANCHIGO (forfait)	Contrat de prestations		1 489 €
CPIE VALLÉE DE L'ORNE	Accompagnement à la pratique du compostage partagé sur le territoire du SYVEDAC	Contrat	31 décembre 2023	19 081 €
RÉGIE QUARTIER DU CHEMIN VERT – CAEN	Convention de partenariat entre le SYVEDAC et la Régie de Quartier du Chemin Vert de Caen – Kit de couches lavables	Convention	31 décembre 2023	37 €
UNIK STUDIO GRAPHIQUE	Conseil, conception et réalisation des supports de communication pour le SYVEDAC - Lot N° 1 : Accompagnement, conseils en communication et conception graphique des supports de communication	Marché de prestations de service	10 mars 2023	22 798 €
CLAS – CAEN LA MER	Convention d'adhésion	Convention	Illimitée sauf dénonciation	4 881 €
MIST Normandie	Médecine préventive	Contrat de prestations	31 décembre 2024 (+ 3x1 an)	1 399 €
TOHU BOHU – CHARLY JEANNE DIT MR. CHARLY	Rédaction, conception, Mise en scène et représentation de spectacle sur la thématique du Zéro Déchet - Spectacles jeune public - Lot n°1	Marché de prestations de service	1 ^{er} janvier 2025	9 135 €

ENTREPRISES	NATURE DES PRESTATIONS	CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCES	MONTANTS 2023
CONTRATS DE PRESTATIONS ENTREPRISES / CONVENTIONS (suite)				
ADSITO	Mise en œuvre d'un service de conciergerie pour les agents de CLM, ville Caen, CCAS et le SYVEDAC	Marché	31 décembre 2025	0 €
FOUTU QUART D'HEURE	Rédaction, conception, mise en scène et représentation de spectacle sur la thématique du Zéro Déchet Spectacle 18 / 35ans (lot n°2)	Marché de prestations de service	1 ^{er} janvier 2025	9 426 €
CA LISIEUX NORMANDIE	Convention de partenariat		31 décembre 2023	121 333 €
Caen la mer	Convention refacturation logiciel comptable	Convention	10 avril 2038	0 €
Caen la mer	Convention de gestion et de mise à disposition de moyens	Convention	31 décembre 2023	133 040 €
FINANCE ACTIVE	Gestion de la dette	Contrat	30 juin 2026	3 860 €
DRUPAL / LINKWEB	Maintenance préventive, corrective et évolutive des sites internet sous Dupral	Marché de prestations de service	22 mai 2027	767 €
SUIVEZ LA CONSIGNE	Développement de la consigne pour réemploi	Contrat	30 janvier 2025	0 €
UNIK STUDIO	Conseil, conception et réalisation de supports de communication et conception graphique des supports de communication	Marché de prestations de service	31 décembre 2023	21 297 €
NAUTILE PRODUCTION	Vidéos sur les 50 ans de l'UVE de Colombelles	Marché de prestations de service	2 juin 2023	27 060 €
France Nature Environnement	Convention de partenariat entre le SYVEDAC et le CREPAN pour le passage à l'acte des jeunes vers une économie circulaire	Contrat	31 décembre 2024	5 650 €
BIMPLI	Titres Restaurant	Contrat		7 113 €
UNIK STUDIO	Conception, réalisation et impression d'une exposition photographique pour la promotion du tri à la source des biodéchets	Marché de prestations de service	31 juillet 2023	36 865 €

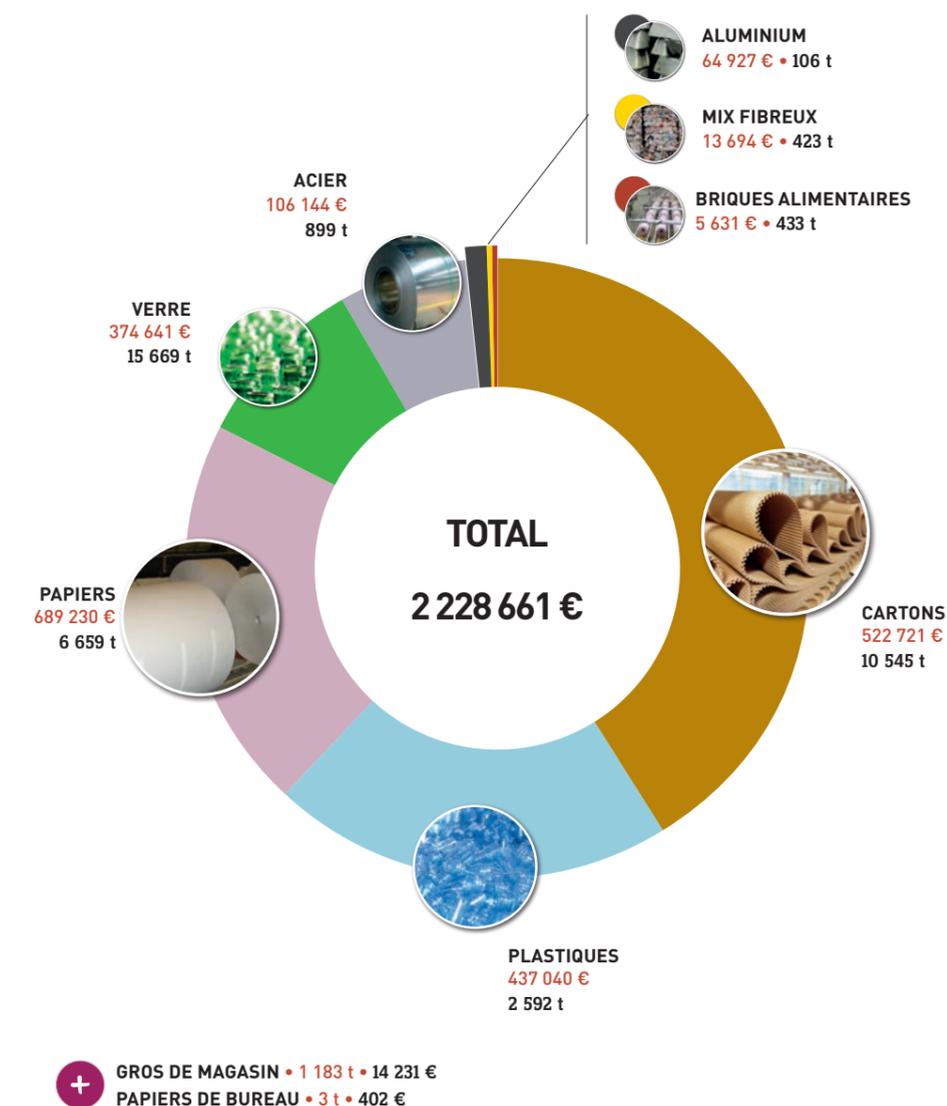
Les indicateurs financiers

Montant annuel global des dépenses du Syvedac (Compte Administratif 2023)	Mandats émis : Fonctionnement 24 461 961 € HT • Investissement 2 630 329 € HT
Modalités de financement	Contribution des groupements • Soutiens CITEO pour la valorisation des emballages et des papiers • Vente de matériaux issus de la collecte sélective
Contribution des membres du Syvedac pour le traitement des OM	104 € HT/tonne d'OM incinérés hors CALN • 107 € HT/tonne d'OM pour CALN (TGAP incluse = 12 €/tonne)
Coût de revient net de l'incinération avec valorisation énergétique contrat DSP Sirac (hors investissement porté le Syvedac)	58,49 € HT/tonne (TGAP incluse = 12 €/tonne et déduction faite de l'intéressement + vente de chaleur et redevance garantie)
Redevance de reversement garantie Sirac pour les déchets tiers	Soit Rg = 1 093 298 €
Intéressement vente de chaleur	Engagement annuel : 105 000 MWh jusqu'au 30 sept. puis 110 000 MWh à compter du 1er oct. Vente de chaleur : 118 713 MWh • Montant des recettes : 118 515 €
Contribution des membres du Syvedac pour le traitement des encombrants	193,5 € HT/tonne (TGAP incluse = 51 €/tonne)
Coût moyen du marché pour le traitement des encombrants	185,76 € HT/tonne (TGAP incluse = 51 €/tonne)
Coût moyen du marché pour le tri des collectes sélectives d'emballages	264,35 € HT/tonne entrante • 344,48 € HT/tonne sortante
Contribution des membres du Syvedac pour le traitement des déchets verts	32 € HT/tonne
Coût global des marchés pour le traitement des déchets verts	30,64 € HT/tonne
Contribution des adhérents pour le traitement des déchets alimentaires	86 € / tonne
Coût global des marchés pour le traitement des déchets alimentaires (coquilles)	69,68 € HT / tonne
Montant des soutiens reversés par le Syvedac aux groupements adhérents pour la collecte sélective	Solde du tri 2022 : 3 592 233,83 € • Un tiers indemnité GDE : 600 000 €
Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés	Sans objet

Montant des aides perçues des organismes agréés et soutiens valorisation matière

SOUTIENS CITEO (FLUX EMBALLAGES) LIQUIDATIF 2022	SOUTIENS CITEO (FLUX PAPIERS, SUR TONNES 2021)	RECETTES VALORISATION MATIÈRE
Soutien collecte sélective 5 545 399,74 €		
Soutien au recyclage des matériaux issus des mâchefers 34 954,24 €		
Soutien à la valorisation énergétique des emballages 223 759,62 €	soutien au recyclage	détail dans le graphique à côté
Soutien à l'action de sensibilisation 143 389,40 €		
Soutien à la connaissance des coûts 109 938,66 €		
Soutiens contrat d'objectif 0 €		
6 057 441,66 €	540 175 €	2 228 661 €

Recettes de valorisation matière (Expéditions sur 2023)



Matrice des coûts 2023 - synthèse
Coûts agrégés en € HT / an

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Cartons Déchèteries	Cartons pros	Résidus De jardin	Encombrants	Propreté	TOTAL
Charges de structure	285 798	44 992	83 545	943	759	50 947	6 509	2 518	476 011
Communication	25 189	44 075	177 876			3 149			250 289
Prévention	343 795	54 122	100 498	1 135	913	61 285	7 829	12	569 589
Transfert / transport	557 780		158 834			8 823			725 437
Incinération	9 246 989							81 153	9 328 142
Tri et conditionnement			7 684 717	14 512	11 680			3 045	7 713 954
Compostage						537 786			537 786
Autre matière ou énergie							404 858		404 858
TOTAL CHARGES	10 459 551	143 189	8 205 470	16 590	13 352	661 990	419 196	86 728	20 006 066
Ventes matériaux		396 579	1 895 363	29 223	23 520			15 064	2 359 749
Prestations	159 778							1 402	161 180
Autres produits									
Soutiens de sociétés agréées	161 732	167 300	5 976 306	89 418	71 968			354	6 467 078
Subventions	163 015	19 171	35 598	402	323	21 708	2 773	387	243 377
TOTAL PRODUITS	484 525	583 050	7 907 267	119 043	95 811	21 708	2 773	17 207	9 231 384
CONTRIBUTIONS	10 818 550								10 818 550
COÛT AIDÉ HT	9 975 026	- 439 861	298 203	- 102 453	- 82 459	640 282	416 423	69 521	10 774 682

Matrice des coûts 2023 - synthèse
Coûts agrégés en € HT / habitant du Syvedac

	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Cartons déchèteries	Cartons pros	Résidus de jardin	Encombrants	Propreté	TOTAL
Total charges (coût complet)	24,08	0,33	18,89	0,04	0,03	1,52	0,97	0,20	46,06
Coût technique	24,08	-0,58	14,53	-0,03	-0,02	1,52	0,97	0,16	40,63
Coût partagé	23,71	-0,97	0,77	-0,23	-0,19	1,52	0,97	0,16	25,74
Coût aidé HT	22,97	-1,01	0,69	-0,24	-0,19	1,47	0,96	0,16	24,81
Contributions							24,91		24,91

Total des charges

Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par le Syvedac sans tenir compte par exemple des reversements du solde du tri qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre, des sorties d'actif.

Total des produits

Ce montant permet de rendre compte du niveau de recettes liées au service rendu par le Syvedac sans tenir compte par exemple des recettes exceptionnelles telles que les 1,8 M € versés par GDE, les remboursements de taxes foncières.

Coût technique

Total des charges moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, énergie...).

Coût partagé

Coût technique moins les soutiens apportés par Citeo. La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par le Syvedac.

Coût aidé

Coût partagé moins les aides reçues.

Montant des contributions

Ensemble des contributions perçues pour financer le service (contributions des groupements adhérents).

Évolution du coût aidé par flux de déchets en Euros hors taxes par habitant, depuis 2017

Données issues de la matrice des coûts

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DÉCHETS VERTS	1,82	2,03	1,86	1,87	1,61	1,3	1,47
PROPRETÉ	-	-	0,20	0,17	0,17	0,18	0,16
PAPIERS DES ADMINISTRATIONS	-	0,20	0,21	- 0,05	0,08	0,01	0
ENCOMBRANTS	1,22	1,21	1,30	1,35	1,31	0,99	0,96
ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	14,05	16,37	16,54	15,48	19,91	22,42	22,97
VERRE	- 0,35	- 0,80	- 0,74	- 0,63	-0,76	-2,24	-1,01
MULTIMATÉRIAUX	- 5,02	- 6,68	- 5,73	- 0,65	-1,63	-4,15	0,69
CARTONS	- 0,54	- 0,48	- 0,41	- 0,36	-0,36	-0,33	-0,43
TOTAL	11,18	11,85	13,23	17,19	20,32	18,18	24,81

Les emballages en verre et les cartons génèrent des recettes en 2023.

Le coût aidé des ordures ménagères augmente principalement en raison de la hausse de la TGAP incinération.

ANNEXES

P70 ANNEXE 1 : population 2023 du Syvedac

P72 ANNEXE 2 : ordres du jour des Comités syndicaux 2023

P74 ANNEXE 3 : tableau des quantités de déchets en kg par habitant

P75 ANNEXE 4 : tableau des quantités de déchets en tonnes

P76 ANNEXE 5 : synoptique des flux de déchets traités par le Syvedac

P78 ANNEXE 6 : Traitement des fumées (rejets atmosphériques)

P79 ANNEXE 7 : synthèse financière 2023 de la SIRAC

LA POPULATION DU SYVEDAC

175 communes - 434 342 habitants au 1^{er} janvier 2023

Hausse de 0,5 % de la population par rapport à 2022 (432 316 habitants)

COMMUNAUTÉ URBAINE CAEN LA MER

277 042 hab. • 48 communes

Authie • 1 714
Bénouville • 2 065
Biéville-Beuville • 3 733
Blainville-sur-Orne • 5 836
Bourguébus • 2 330
Bretteville-sur-Odon • 4 140
Caen • 109 401
Cairon • 2 079
Cambes-en-Plaine • 1 766
Carpiquet • 3 165
Castelet • 1 737
Castine-en-Plaine • 1 732
Colleville-Montgomerly • 2 588
Colombelles • 7 064
Cormelles-le-Royal • 5 136
Cuverville • 2 316
Démouville • 3 104
Epron • 1 679
Eterville • 1 670
Fleury-sur-Orne • 5 051
Fresne-Camilly (Le) • 974
Giberville • 4 929
Grentheville • 972
Hermanville-sur-Mer • 3 187
Hérouville-St-Clair • 22 388
Ifs • 12 123
Lion-sur-Mer • 2 539
Louvigny • 2 703

Mathieu • 2 376
Mondeville • 10 285
Mouen • 1 711
Ouistreham • 9 558
Périers-sur-le-Dan • 577
Rosel • 547
Rots • 2 524
Saint-André-sur-Orne • 1 836
Saint-Aubin-d'Arquenay • 1 138
Saint-Contest • 2 564
Saint-Germain-la-Blanche-Herbe • 2 450
Saint-Manvieu-Norrey • 2 116
Sannerville • 1 911
Soliers • 2 109
Thaon • 1 829
Thue et Mue • 6 212
Tourville-sur-Odon • 1 128
Troarn • 3 526
Verson • 3 710
Villons-les-buissons • 814

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE

31 820 hab. • 39 communes

Amfreville • 1 397
Angerville • 196
Auberville • 603
Bavent • 1 946
Basseneville • 251

Beaufour-Druval • 451
Beuvron-en-Auge • 199
Bréville-les-Monts • 665
Brucourt • 127
Cabourg • 3 541
Cresseveuille • 261
Cricqueville en Auge • 191
Dives-sur-Mer • 5 403
Douville en Auge • 215
Dozulé • 2 335
Escoville • 815
Gerrots • 51
Gonneville-en-Auge • 394
Gonneville-sur-Mer • 676
Goustranville • 301
Grangues • 279
Hérouvillette • 1 356
Heuland • 119
Hotot-en-Auge • 301
Houlgate • 1 728
Merville-Franceville • 2 228
Périers en Auge • 131
Petiville • 553
Putot en Auge • 310
Ranville • 1 990
Rumesnil • 91
Saint Jouin • 246
Saint Léger Dubosq • 226
Saint Samson • 319
Sallenelles • 300
Saint-Vaast-en-Auge • 104
Touffréville • 402

Varaville • 1 031
Victot-Pontfol • 88

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

24 398 hab. • 12 communes

Anisy • 764
Basly • 1 082
Bernières-sur-Mer • 2 364
Colomby-Anguerny • 1 276
Cresserons • 1 126
Douvres-la-Délivrande • 5 278
Langrune-sur-Mer • 1 995
Luc-sur-Mer • 3 301
Plumetot • 215
Reviere • 562
St-Aubin-sur-Mer • 2 198

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON

17 541 hab. • 19 communes

Amayé-sur-Orne • 1 088
Avenay • 574
Baron-sur-Odon • 1 026
Bougy • 399
Esquay-Notre-Dame • 1 458
Evrecy • 2 046
Feuquerolles-Bully • 1 464
Fontaine-Etoupefour • 2 747

Gavrus • 604
Grainville-sur-Odon • 1 058
La Caine • 159
Maizet • 375
Maltot • 1 040
Mondrainville • 565
Montigny • 101
Préaux-Bocage • 126
Ste-Honorine-du-Fay • 1 362
Vacognes-Neuilly • 666
Vieux • 683

SMICTOM DE LA BRUYÈRE

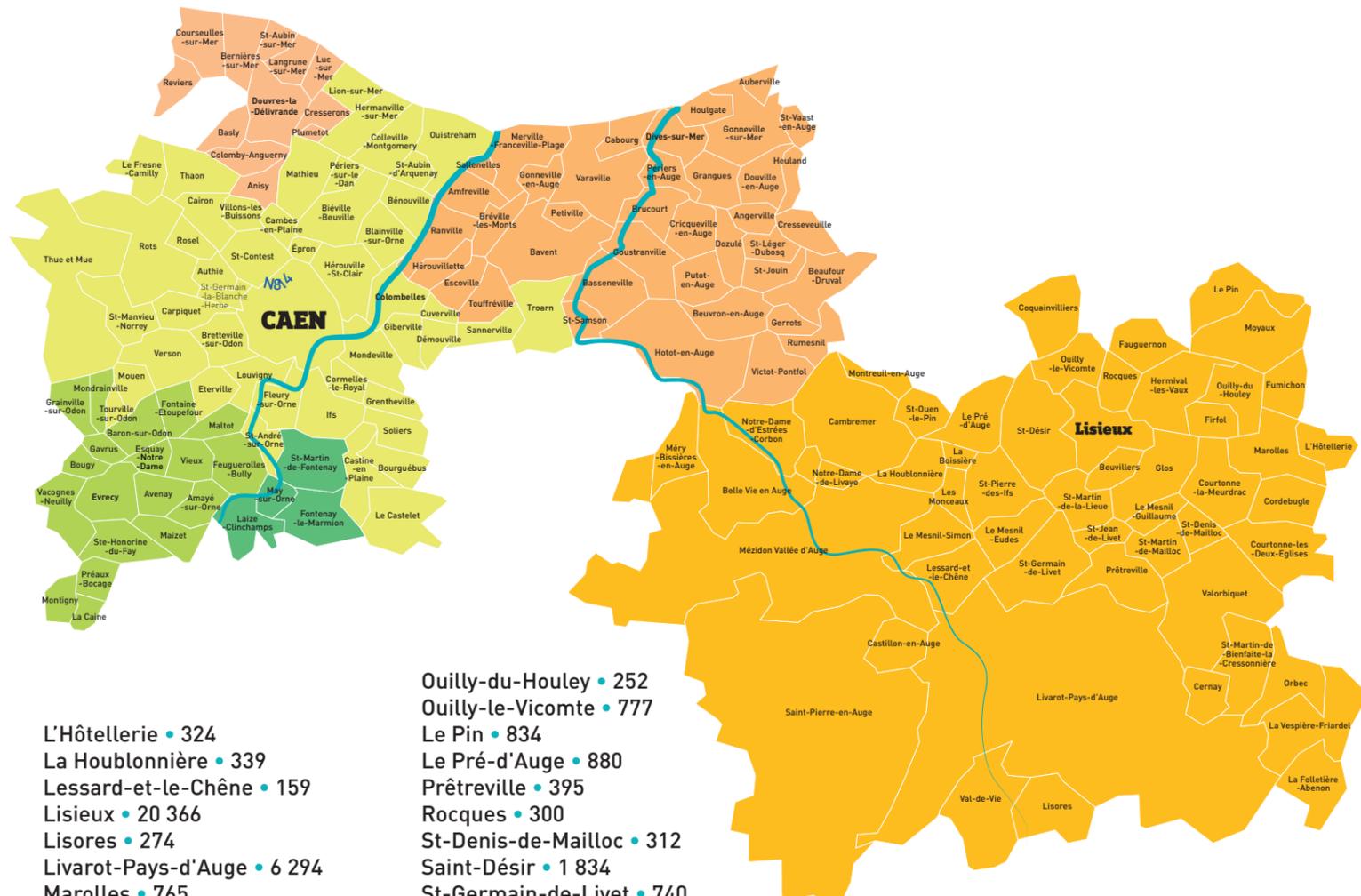
8 720 hab. • 4 communes

Fontenay-le-Marmion • 1 960
Laize-Clinchamps • 2 161
May-sur-Orne • 2 035
St-Martin-de-Fontenay • 2 564

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

74 821 hab. • 53 communes

Belle Vie en Auge • 551
Beuvillers • 1 357
La Boissière • 197
Cambremer • 1 358
Castillon-en-Auge • 162
Cernay • 140
Coquainvilliers • 860
Cordebugle • 168
Courtonne-la-Meurdrac • 684
Courtonne-les-Deux-Églises • 662
Fauguernon • 248
Firfol • 396
La Folletière-Abenon • 141
Fumichon • 274
Glos • 947
Hermival-les-Vaux • 843



L'Hôtellerie • 324
La Houblonnière • 339
Lessard-et-le-Chêne • 159
Lisieux • 20 366
Lisores • 274
Livarot-Pays-d'Auge • 6 294
Marolles • 765
Méry-Bissières-en-Auge • 1 091
Le Mesnil-Eudes • 261
Le Mesnil-Guillaume • 599
Le Mesnil-Simon • 168
Mézidon Vallée d'Auge • 9 734
Les Monceaux • 205
Montreuil-en-Auge • 66
Moyaux • 1 371
Notre-Dame-de-Livaye • 114
Notre-D.-d'Estrées-Corbon • 204
Orbec • 1 992

Ouilly-du-Houley • 252
Ouilly-le-Vicomte • 777
Le Pré-d'Auge • 880
Prêreville • 395
Rocques • 300
Saint-Désir • 1 834
St-Germain-de-Livet • 740
St-Jean-de-Livet • 247
St-Martin-de-Bienfaite-la-Cressonnière • 478
St-Martin-de-la-Lieue • 790
St-Martin-de-Mailloc • 969
St-Ouen-le-Pin • 265
St-Pierre-des-Ifs • 473
St-Pierre-en-Auge • 7 665
Val-de-Vie • 531
Valorbiquet • 2 559
La Vespière-Friardel • 1 207

Source INSEE - Population
légale millésimée 2020
/ population totale en
vigueur le 1^{er} janvier 2023

175
communes
434 342
habitants
au 1^{er} janv. 2023

ORDRES DU JOUR DES COMITÉS SYNDICAUX

et décisions prises par le Président en vertu de la délégation du Comité syndical du 8 septembre 2020

21 mars

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Procès-Verbal de la séance du 6 décembre 2022 – Adoption
3. Composition du syndicat – Désignation de nouveaux délégués titulaire et suppléant pour le Smictom de la Bruyère– Installation
4. Modification du règlement intérieur du Comité Syndical : nouvelles dispositions à la suite de la réforme du 7 octobre 2021 relative à la publicité des actes
5. Unité de Valorisation Energétique des déchets – Approbation du projet de mise en œuvre d'une 3ème ligne d'incinération pour répondre aux besoins locaux de traitement de déchets et de fourniture de chaleur
6. NORMANTRI - Marché public de services portant sur des prestations relatives au transport, à la caractérisation, au tri, au conditionnement des collectes sélectives d'emballages (hors verre), de papiers et de cartons, issus de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés, à la commercialisation des produits valorisables, au traitement des refus de tri et à la communication
7. La charte des événements éco-responsables – Accompagnement des organisateurs de manifestations sur le territoire.

13 juin

8. Désignation d'un secrétaire de séance
9. Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2023 – Adoption
10. Décision n°2023/01 – Location de véhicules à usage professionnel
11. Décision n°2023/02 - Réalisation de deux vidéos pour les 50 ans de l'Unité de Valorisation Energétique des déchets de Colombelles
12. Décision n°2023/03 - Conseil, conception et réalisation des supports de communication pour le Syvedac : Accompagnement, conseils en communication et conception graphique des supports de communication
13. Décision n°2023/04 - Conception, réalisation et impression d'une exposition photographique pour la promotion du tri à la source des biodéchets
14. Décision n°2023/05 - Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un quai de transfert des déchets du SYVEDAC à Hermival-les-Vaux
15. Décision n°2023/06 - Finances – Contrat pour la gestion de la dette du SYVEDAC
16. Désignation des référents déontologues des élus
17. Finances – Exercice 2022 – Compte administratif
18. Finances – Exercice 2022 – Compte de gestion
19. Finances – Exercice 2022 – Affectation du résultat
20. Finances – Exercice 2023 – Budget supplémentaire
21. Finances – Passage en M57 au 1er janvier 2024 – Apurement du compte 1069
22. Protocole d'accord tripartite entre la SIRAC, le serriste ABC14 et le SYVEDAC pour la fourniture de chaleur aux serres – Avenant n°1.

10 octobre

23. Désignation d'un secrétaire de séance
24. Procès-Verbal de la séance du 13 juin 2023 – Adoption
25. Décision n°2023/07 – Location de deux véhicules à usage professionnel
26. Décision n°2023/08 - Réception, tri des collectes sélectives du SYVEDAC et conditionnement des produits triés
27. Tableau des emplois permanents du SYVEDAC
28. Rapport annuel 2022 - SPL NORMANTRI
29. Rapport annuel 2023 du SYVEDAC en matière de développement durable
30. Finances – Remboursement au SYVEDAC par la SPL NORMANTRI de prestations exceptionnelles relatives au temps passé par les agents du SYVEDAC sur les années 2022 et 2023
31. Finances – Quai de transfert à Hermival les Vaux – Autorisation de demande de subvention FEDER
32. Finances - Exercice 2023 – Décision modificative n°1
33. Finances – Exercice 2024 – Passage instruction de M14 à M57
34. Finances - Exercice 2024 – Débat d'Orientations Budgétaires
35. CITEO - Appel à projet Collecte 2023 : mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques – Candidature du SYVEDAC sur les leviers E « Baisse du taux de refus en entrée de centre de tri » et F « Plan de communication »
36. Avis du SYVEDAC sur la modification du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Egalité des Territoires) de la Région Normandie.

5 décembre

37. Désignation d'un secrétaire de séance
38. Procès-Verbal de la séance du 10 octobre 2023 – Adoption
39. Composition du Syndicat - Désignation d'un nouveau délégué suppléant pour la Communauté Urbaine de Caen la mer – Installation
40. Décision n°2023/09 – Accompagnement à la réalisation du diagnostic territorial pour l'élaboration du PLPDMA 2024/2030
41. Décision n°2023/10 – Mission de conseil et d'assistance permanente en assurance
42. Décision n°2023/11 – Navette courrier entre le SYVEDAC (Colombelles) et l'Hôtel de Ville de Caen
43. Décision n°2023/12 – Etudes géotechniques préalables à la construction du quai de transfert à Hermival-les-Vaux
44. Attribution d'une prime au pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la Fonction Publique Territoriale
45. Ressources Humaines - Forfait mobilités durables : Nouvelles modalités réglementaires
46. Finances – Régularisation foncière – Acquisition par la Communauté urbaine Caen la mer auprès du SYVEDAC de la déchèterie de Bretteville-sur-Odon
47. Finances – Exercice 2023 – Décision modificative n°2
48. Finances – Règlement Budgétaire et Financier du SYVEDAC
49. Finances – Exercice 2024 – Autorisations de programme et Crédits de paiement
50. Finances - Exercice 2024 – Budget Prévisionnel
51. Convention de mise à disposition de moyens par la Communauté urbaine Caen la mer au SYVEDAC – Avenant de prolongation pour 6 mois
52. Convention de prestations de service entre la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie et le SYVEDAC pour la réalisation d'actions de sensibilisation et de communication sur la prévention et la valorisation des déchets.

PRODUCTION DE DÉCHETS PAR HABITANT, PAR FLUX

en kg par groupement adhérent

Population INSEE au 1^{er} janvier 2023

								
 ORDURES MÉNAGÈRES	2023	225,4	355,5	217,5	119,8	116,2	225,5	228
	Chiffre 2022	236,2	378,1	239,4	127,2	142,2	239,1	241,9
	Évolution (%)	-4,6	-6	-9,1	-5,8	-18,2	-5,7	-5,7
 EMBALLAGES	2023	71,9	66,7	96,2	62,3	62,0	38,9	66,6
	Chiffre 2022	71,8	70,6	97,7	64,1	59,3	37,3	66,9
	Évolution (%)	0,1	-5,6	-1,5	-2,8	4,5	4,3	-0,3
 VERRE	2023	31,6	58,3	62,1	37,6	35,1	33,6	35,9
	Chiffre 2022	32,3	59,2	63,0	41,5	34,6	34,2	36,9
	Évolution (%)	-2,2	-1,6	-1,4	-9,2	1,3	-1,8	-2,6
 RÉSIDUS DE JARDIN	2023	62,3	12,6					40,6
	Chiffre 2022	52,0	22,3					34,9
	Évolution (%)	19,7	-43,6					16,6
 ENCOMBRANTS	2023	7,9	0,0		0,0			5,0
	Chiffre 2022	8,4	5,7		0,3			5,8
	Évolution (%)	-6,6	-100,0		-100,0			-13,7
Déchets transitant par le Syvedac	2023	400,0	493,1	383,9	227,1	213,3	297,9	376,3
	Chiffre 2022	401,8	536,0	407,5	240,0	236,1	310,5	386,3
	Évolution (%)	-0,4	-8,0	-5,8	-5,4	-9,7	-4,1	-2,6

DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYVEDAC, PAR FLUX

en tonnes, par groupement adhérent

(hors déchets propreté de Caen la mer)

								
 ORDURES MÉNAGÈRES	2023	62 439	11 313	5 307	2 101	1 014	16 869	99 043
	Chiffre 2022	64 966	11 993	5 811	2 209	1 231	17 982	104 192
	Évolution (%)	-3,9	-5,7	-8,7	-4,9	-17,7	-6,2	-4,9
 EMBALLAGES	2023	19 930	2 123	2 348	1 093	540	2 911	28 945
	Chiffre 2022	19 760	2 241	2 372	1 112	514	2 805	28 804
	Évolution (%)	0,9	-5,3	-1,0	-1,8	5,2	3,8	0,5
 VERRE	2023	8 759	1 854	1 515	660	306	2 511	15 605
	Chiffre 2022	8 891	1 878	1 529	720	300	2 569	15 888
	Évolution (%)	-1,5	-1,3	-0,9	-8,3	2,0	-2,3	-1,8
 RÉSIDUS DE JARDIN	2023	17 251	400					17 651
	Chiffre 2022	14 308	707					15 015
	Évolution (%)	20,6	-43,4					17,6
 ENCOMBRANTS	2023	2 184						2 184
	Chiffre 2022	2 323	181		6			2 510
	Évolution (%)	-6,0	-100,0		-100,0			-13,0
CARTONS DES DÉCHÈTERIES	2023			197	130			327
	Chiffre 2022			179	120			299
	Évolution (%)			10,1	8,4			9,4
CARTONS DES PROFESSIONNELS	2023	263,1						263
	Chiffre 2022	289						289
	Évolution (%)	-9,1						-9,1
PAPIERS DES ADMINISTRATIONS	2023			0				0
	Chiffre 2022			1				1
	Évolution (%)			-100,0				
Déchets transitant par le Syvedac	2023	110 827	15 690	9 367	3 984	1 860	22 290	164 018*
	Chiffre 2022	110 537	17 000	9 893	4 167	2 045	23 356	166 997
	Évolution (%)	0,3	-7,7	-5,3	-4,4	-9,0	-4,6	-2

* Aux 164 017 tonnes s'ajoutent 869 tonnes de déchets provenant du service propreté publique de Caen la mer, soit un total de 164 887 tonnes de déchets traités par le Syvedac.

164 887 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS PAR LE SYVEDAC EN 2023

SIRAC (OM ET ASSIMILÉS) : 8 222 t / SIRAC DASRI : 2 573 t
SIRAC REFUS DE TRI : 5 174 t

ORDURES MÉNAGÈRES
99 043 tonnes
DÉCHETS PROPRETÉ
869 tonnes

EMBALLAGES EN VERRE
15 605 tonnes

COLLECTES SÉLECTIVES (EMBALLAGES ET PAPIERS)
29 535 tonnes

RÉSIDUS DE JARDIN
17 651 tonnes

ENCOMBRANTS (PORTE-À-PORTE)
2 184 tonnes

AUTRES DÉCHETS

UVE (14-76)
115 881 t

PRÉTRAITEMENT SIBELCO GREEN SOLUTIONS (76)
15 605 t

CENTRES DE TRI 4 SITES (22-35-50-72*)
28 945 t
MISE EN BALLES CARTONS GIBERVILLE (14)
590 t

UNITÉ DE COMPOSTAGE 3 SITES DE PROXIMITÉ*
17 651 t

PLATEFORME DE TRI BLAINVILLE-SUR-ORNE (14)
2 184 t

INCINÉRATION **112 212 t**
COLOMBELLES (14)

INCINÉRATION **3 306 t**
ST-JEAN-DE-FOLLEVILLE (76)

STOCKAGE **363 t**
CAUVICOURT

RECYCLAGE **15 669 t***
TOURRES ET COMPAGNIE (76)
* DONT STOCK 2022

VALORISATION ORGANIQUE **6 725 t (COMPOST)**

REFUS **STOCKAGE - BILLY (14)**
INCINÉRATION - COLOMBELLES

VALORISATION MATIÈRE **512 t (23,4 %)**

REFUS **STOCKAGE - CAUVICOURT (14)**
1 672 t (77,6 %)

CHAUFFAGE URBAIN **118 716 MWh**

CHAUFFAGE SERRES **9 116 MWh**

ÉLECTRICITÉ **5 293 MWh**

VALORISATION MÂCHEFERS **23 061 t (SMC)**

AUTOCONSOMMATION **42 424 MWh**

REFTIOM : **2 403 t***
STOCKAGE : ARGENCES (14)
* CENDRES (2 278 t) ET BOUES (125 t)

FERREUX : **546 t**
PREFER NORD (59)

NON FERREUX : **242 t**
MOBIREC (BELGIQUE)

SCORIES (ROUTES) : **29 995 t⁽¹⁾**
UTILISATION DANS LE CALVADOS

STOCK QUAIS DE TRANSFERT ET CENTRES DE TRI : **1 419 t**

REFUS DE TRI : **5 329 t**
VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

REFUS DE TRI : **0 t**
STOCKAGE

RECYCLAGE PAR MATÉRIAU **22 197 t***
* TONNAGES EXPÉDIÉS DEPUIS LES CENTRES DE TRI

AGRICULTURE, PÉPINIÉRISTE, PARTICULIERS, SERVICES TECHNIQUES, JARDINS FAMILIAUX

BOIS : **382 t (17,5 %)**
BIOCOMBUSTIBLES

MÉTAUX : **85 t (3,9 %)**
DERICHEBOURG

CARTONS : **44 t (2 %)**
SUEZ

PLASTIQUES : **1 t (0,1 %)**
SUEZ

CARTONS : **9 908 t**
REVIPAC (76)

PAPIERS (1.11) : **6 657 t**
NORSKE SKOG (88)

EMBALLAGES PLAST. : **2 592 t**
VALORPLAST

ACIER : **899 t**
GDE (14)

GROS DE MAGASIN : **1 183 t**
PAPREC

BRIQUES ALIMENTAIRES : **433 t**
REVIPAC (27)

MIX FIBREUX : **423 t**
HUHTAMAKI (17)

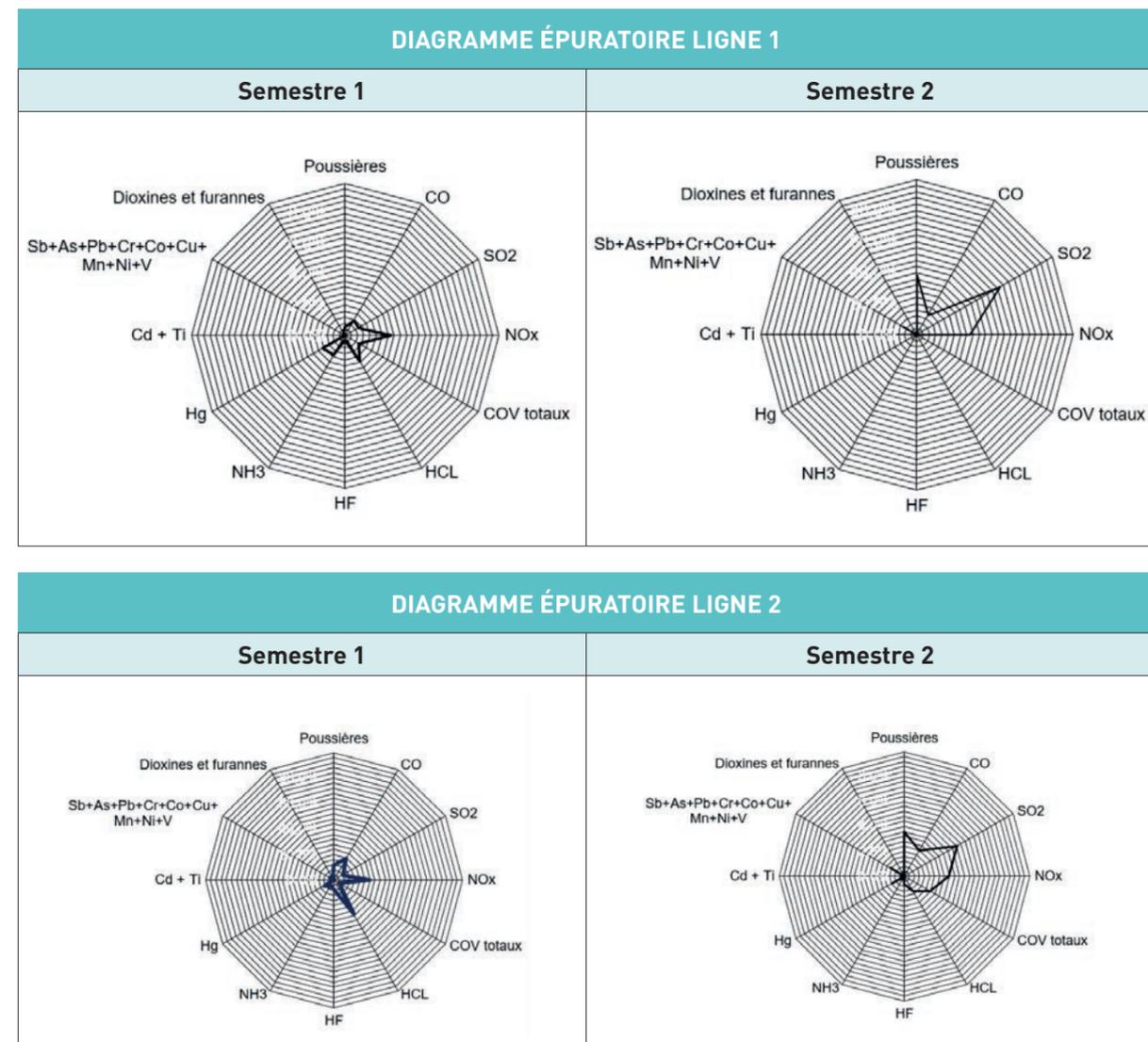
ALUMINIUM : **100 t**
SUEZ RV NORMANDIE

PAPIERS BUREAUX : **2 t**
SUEZ / VEOLIA

⁽¹⁾ la différence entre la quantité de mâchefers produits par l'UVE et les quantités valorisées s'explique par le temps de traitement/maturation [jusqu'à 12 mois]

TRAITEMENT DES FUMÉES (REJETS ATMOSPHÉRIQUES)

Diagrammes épuratoires des lignes 1 et 2 (mesures semestrielles)



SYNTHÈSE FINANCIÈRE 2023 DE LA SIRAC

	R2023	B2024
PRODUITS DE GESTION (CHIFFRE D'AFFAIRES)	12 489	13 113
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets facturés à la collectivité	7 102	6 974
- Partie proportionnelle hors TGAP facturée sur la base des tonnages	5 908	5 764
- TGAP sur les tonnages apportés	1 194	1 210
Chiffre d'affaires hors taxes au titre des déchets apportés par des tiers	2 541	3 314
- Traitement des déchets ménagers y.c TGAP	539	706
- Traitement des déchets des activités économiques y.c TGAP	1 279	1 917
- Traitement des déchets des activités de soins y.c TGAP	663	691
Chiffre d'affaires hors taxes au titre de la vente d'énergie	2 787	2 775
- Vente de chaleur à Semmeret	2 746	2 725
- Vente d'électricité	12	50
Chiffre d'affaires hors taxes divers	59	50
CHARGES DE GESTION (COUTS D'EXPLOITATION)	- 12 381	- 12 649
Charges de personnel	- 2 052	- 2 200
- Salaires et traitement	- 1 371	- 1 470
- Charges sociales	- 702	- 750
- Frais divers de personnels (dont transports et déplacements)	- 30	- 20
Energie, consommables et analyses	- 2 338	- 1 764
- Achat énergie (Electricité)	- 811	- 597
- Achat énergie (Gaz)	- 1 091	- 703
- Achat énergie (autres)	- 11	- 31
- Achat eau	- 6	- 5
- achats produits de traitement et réactifs	- 289	- 305
- Analyses et frais de contrôles	- 130	- 120
Coûts d'entretien et GER	- 1 867	- 2 310
- Dépenses de Gros entretien et renouvellement	- 857	- 1 515
- Dotations au fonds de GER (charge calculée - article 10)	- 301	- 267
- Dépenses d'entretien hors GER	- 619	- 538
Coût d'amortissement des actifs immobilisés	- 415	- 430
Coûts de traitements externes	- 1 748	- 1 722
- Coûts de traitement des tonnes brutes évacuées	- 502	- 365
- Coûts de traitement des rejets et cendres	- 532	- 605
- Coûts de traitement des mâchefers	- 714	- 752
Redevances de garanties reversées à la Collectivité	- 1 093	- 898
- Comptes imputés sur les factures mensuelles adressées à la Collectivité	- 606	- 664
- Provision de la régularisation sur la base du réel	- 487	- 234
Reversement interressement sur la vente de chaleur à la Collectivité	- 119	- 94
- Provision de la régularisation sur la base du réel	- 119	- 94
Impôts, taxes et versements assimilés (donc TGAP payée)	- 1 503	- 1 849
Coût des polices d'assurances	- 477	- 480
Autres coûts directs	- 52	- 153
Frais de domiciliaisons et fonctions supports facturés par le Groupe Suez	- 720	- 720
RESULTAT D'EXPLOITATION	108	464
Charges et produits financiers comptabilisés dans les comptes sociaux	- 7	-
Charges et produits financiers calculés (rémunération solde du fonds de GER)	-	-
RESULTAT FINANCIER	- 16	-
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-	-
Participation des salariés au résultat de l'entreprise	-	-
Impôts sur les sociétés	- 117	- 116
- Charge d'impôts sur les sociétés comptabilisée dans les comptes sociaux	-	- 116
- Charge d'impôts sur les sociétés liées aux retraitements des charges calculées	- 117	-
RESULTAT NET	209	348

Aux côtés des élus,
une équipe de 13 agents
chargés de mettre en
œuvre l'ensemble des
actions du Syvedac.

Des personnels mobilisés
au quotidien pour garantir
l'efficacité et la qualité
du service public de
prévention, valorisation et
traitement des déchets.



Syvedac

9, rue Francis de Pressensé
14 460 Colombelles



02 31 28 40 03

[syvedac.org](https://www.syvedac.org)

contact@syvedac.org



Syvedac
Agissons durablement
sur nos déchets